

Loi Energie Climat

Prise en compte de l'investissement responsable
dans la gestion sous mandat



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

I INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT

A. Démarche générale de l'entité	PAGE 3
B. Moyens internes déployés	PAGE 7
C. Organe de gouvernance	PAGE 13
D. Stratégie d'engagement	PAGE 16
E. Informations relatives à la taxonomie et aux combustibles fossiles	PAGE 18
F. Informations sur la stratégie d'alignement avec l'accord de Paris	PAGE 19
G. Informations sur la stratégie d'alignement sur les objectifs liés à la biodiversité	PAGE 21
H. Démarche de prise en compte de l'ESG dans la gestion des risques	PAGE 23
I. Liste de produits article 8	PAGE 24

II INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT UE N° 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN DU 27 NOVEMBRE 2019

J. Déclaration relative aux principales incidences négatives	PAGE 25
K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	PAGE 27
L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives ..	PAGE 30
M. Politiques d'engagement	PAGE 33
N. Référence aux normes internationales	PAGE 35

L'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) impose aux établissements de crédit pour leur activité de gestion sous mandat de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte; dans leur stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique. Le présent rapport produit par BNP Paribas a pour objectif de répondre à cette obligation, la période de référence du présent rapport est l'année (civile) 2023.

I Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

A. Démarche générale de l'entité

1 PRÉSENTATION RÉSUMÉE DE LA DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ¹

BNP Paribas se positionne comme la seule banque française dans le classement 2024 des « 100 entreprises les plus durables » au monde du magazine canadien Corporate Knights* où elle figure pour la dixième année consécutive.

BNP Paribas figure parmi les institutions financières leaders dans les notations extra financières (CSA de Standard & Poor's, ESG profil de Moody's ESG solutions, ESG Rating de MSCI).

Elle est classée parmi les meilleures institutions financières dans tous les classements des agences de notation extra-financières et avec pour la première fois en 2023 la note A au CDP, meilleure note possible et seule grande banque diversifiée au monde ayant reçu cette distinction.

BNP Paribas est la seule parmi les 33 premières banques mondiales à avoir exclu le financement des spécialistes du gaz de schiste et la première banque signataire du Pacte Carbone.

Elle a été reconnue « meilleure banque pour la finance durable » au monde en 2023, pour la troisième année consécutive, par Euromoney, magazine de référence en matière de finance et « ESG Financing House » par Institutional Financing Review (IFR).

Elle figure comme la meilleure banque française dans le classement international d'Equileap sur l'égalité des sexes.

La banque BNP Paribas est reconnue pour ses engagements de lutte contre la déforestation dans le classement Forest500 pour l'année 2023 par l'ONG Global Canopy.

Source : *Banking on Climate Change*

* Corporate Knights est une entreprise de média et de recherche basée au Canada axée sur la promotion de l'économie durable

Institution financière de référence, BNP Paribas considère les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance comme un axe majeur de son modèle économique et de sa responsabilité sociale et environnementale.

Depuis plus d'une décennie, BNP Paribas intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses politiques de financement et d'investissement afin d'orienter son modèle économique vers l'accompagnement de la transition énergétique et écologique, en prenant des engagements en matière de restriction du financement des activités les plus dommageables pour l'environnement et le climat.

Le Groupe a participé à de nombreux travaux collectifs de la profession qui ont structuré la finance durable, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat de 2015.

La stratégie de Responsabilité Sociale et Environnementales (RSE) de BNP Paribas est fondée sur une analyse poussée de ses enjeux ESG à travers une matrice de matérialité élaborée en concertation avec ses parties prenantes, adossée à un cadre scientifique de référence.

Cette stratégie lui a valu d'acquérir une position de leader en matière de finance durable grâce à de nombreuses solutions pour accompagner la transition écologique et sociale de ses clients : obligations durables, crédits à impact positif, épargne responsable, offres financières inclusives, etc.

Ces enjeux ESG sont pris en compte de manière centrale dans la raison d'être de BNP Paribas.

(1) Pour plus de détails, cf. [Document d'enregistrement universel 2023](#) de BNP Paribas p.637

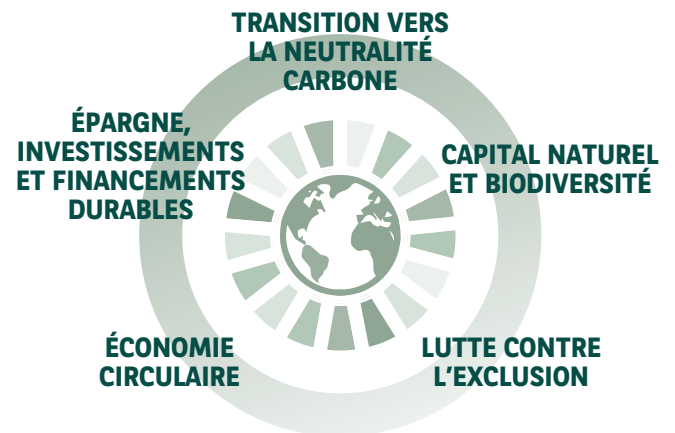
BNP PARIBAS A INSCRIT LE PASSAGE À L'ÉCHELLE DE LA FINANCE DURABLE ET LA RSE COMME L'UN DES TROIS PILIERS DE SON PLAN STRATÉGIQUE GTS 2025.

Conscient de la nécessité d'intégrer sa stratégie RSE à son modèle d'affaires afin d'atteindre les objectifs ESG ambitieux qu'il s'est fixés, le Groupe a lancé en 2022 son plan 2025 intitulé GTS (*Growth, Technology, Sustainability*).

Le volet Sustainability est bâti autour de trois axes stratégiques au service de ses clients et de la société :

- 1) L'alignement des portefeuilles de **crédit ainsi que d'investissement pour compte propre du Groupe BNP Paribas** avec la trajectoire requise pour **atteindre la neutralité carbone en 2050** (hausse de la température limitée à 1,5°C) ;
- 2) L'accompagnement des clients dans la transition vers une économie durable et bas-carbone, aussi bien par la mise à disposition toujours plus large de produits de finance durable que grâce à l'expertise de ses collaborateurs (Low-Carbon Transition Group, Network of Experts in Sustainability Transition) ;

- 3) Le renforcement de la culture ESG par le déploiement de processus et d'outils de pilotage adaptés, par le suivi du développement des normes de place, et par une gouvernance renforcée, directement supervisée par son Administrateur Directeur Général.



2 FOCUS GESTION SOUS MANDAT DE BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

Au sein de BNP Paribas SA, l'activité de gestion sous mandat est réalisée par la ligne de métier BNP Paribas Wealth Management qui comprend l'activité Wealth Management² de BNP Paribas BCEF³ (Banque Privée France) ainsi que deux départements agissant sur des segments de clientèle différents au sein de la succursale allemande de BNP Paribas S.A. (Wealth Management Allemagne et Private Bank Allemagne).

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, BNP Paribas Wealth Management intègre les critères ESG dans le processus de sélection des instruments financiers en complément de l'analyse financière traditionnelle. Ces critères ESG sont utilisés pour évaluer le comportement, la stratégie de développement et la performance des entreprises afin de favoriser le développement durable.

En effet, les entreprises qui intègrent la préservation de l'environnement, les enjeux sociaux et de diversité ainsi que l'amélioration de la gouvernance sont généralement les plus innovantes et les plus dynamiques de leur secteur d'activité.

Notre conviction

Les critères ESG renforcent l'analyse financière dans le choix d'investissements et c'est pourquoi ils sont systématiquement pris en compte par la gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management.

LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT SUIVI PAR LES GÉRANTS DE BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

Analyse

- Environnement macro-économique
- Micro-économie (secteurs/valeurs)
- Scénario de marché et perspectives d'évolution

Décision

- Allocation d'actifs
- Allocations géographique et sectorielle
- Sélection de valeurs (prise en compte des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, ESG)

Construction

- Sélection des supports d'investissement (OPC/titres en direct)
- Contrôle des risques
- Règles de gestion

(2) À l'exception des mandats de gestion sous mandat gérés par l'activité Corporate, représentant 0.04% des actifs.

(3) Banque Commerciale En France : comprend l'activité de Gestion Sous Mandat de Banque Privée France et celle de Corporate. Cette dernière activité a été initiée en 2023, et regroupe à ce stade un nombre encore très limité de clients et d'actifs (2 mandats).



INFORMATION MISE À DISPOSITION DES SOUSCRIPTEURS DE MANDATS DE GESTION :

BNP Paribas Wealth Management met à disposition de ses clients l'ensemble des informations relatives à la prise en compte des risques de durabilité et des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le cadre des décisions d'investissement en gestion sous mandat via :

- ses sites Internet :
[informations en matière de durabilité pour BNP Paribas Banque Privée](#)
ou pour [Wealth Management Germany](#)
et [Private Banking Germany](#)⁴
- la documentation pré contractuelle.

(4) [WM et PB Germany](#)

Au 31/12/2023,
BNP Paribas Wealth Management
gère **6,120 Milliards d'euros**
d'encours en mandat de gestion
dont 35% sont des mandats
Article 8 SFDR.

B. Moyens internes déployés

UNE STRATÉGIE NÉCESSITANT UNE TRANSFORMATION DE GRANDE AMPLEUR

La mise en œuvre effective d'une stratégie ambitieuse nécessite une gouvernance adaptée et une transformation de l'entreprise à tous les niveaux. Le Groupe BNP Paribas a ainsi continué de renforcer sa gouvernance, notamment à travers les réunions du Comité Stratégique de la Finance Durable présidé par l'Administrateur Directeur Général du Groupe, la structuration de la filière RSE et la création en 2022

du NEST (*Network of Experts in Sustainability Transitions*). Le NEST fédère un réseau de 700 collaborateurs experts de la transition énergétique, de l'économie circulaire, de la biodiversité, des droits humains ou encore de l'inclusion sociale. Ils mettent en commun leur savoir au service de la transition des clients du Groupe et du partage d'expertise avec les collaborateurs.

1 DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES

1.1 UN MODÈLE INTÉGRÉ

Le Groupe BNP Paribas prend appui sur son modèle diversifié et intégré pour répondre de manière coordonnée aux besoins de ses clients. Cela induit une forte cohésion entre tous les métiers du Groupe, et renforce sa performance dans tous les environnements.

Ainsi BNP Paribas Wealth Management bénéficie et s'appuie sur l'ensemble des métiers et fonctions du Groupe pour assurer ses engagements et son expertise en matière de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise. BNP Paribas Wealth Management s'appuie en particulier sur BNP Paribas Asset Management qui a développé une importante expertise sur la thématique ESG.

1.1.1 LA FONCTION RSE GROUPE

La Direction de l'Engagement s'appuie sur un réseau créé en 2012, qui œuvre dans les pôles, métiers, réseaux d'agences, fonctions et filiales afin de faciliter le déploiement de la politique RSE dans l'ensemble du Groupe. Au total, plus de 220 collaborateurs consacrent la totalité ou la majorité de leur temps à prendre en charge les sujets RSE.

Des communautés d'expertise ESG se créent au sein du Groupe et de ses entités pour accélérer, fluidifier et industrialiser la prise en compte des enjeux de finance durable dans les activités du Groupe BNP Paribas. Par exemple, le Low-Carbon Transition Group, constitué en 2021, est composé de plus de 200 banquiers spécialisés (objectif de 250 en 2025) rassemblant plusieurs expertises et des spécialistes du financement de la transition énergétique, dont la mission est d'accompagner les entreprises clientes dans leur décarbonation.

1.1.2 BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

La prise en compte de l'investissement durable et des enjeux liés à l'ESG évolue rapidement, et il est essentiel que les collaborateurs se tiennent à jour pour atteindre leurs objectifs.

L'éducation en matière de durabilité est un levier pour s'assurer que les collaborateurs possèdent les connaissances les plus récentes sur ces questions.

Ainsi, BNP Paribas Asset Management, en 2022, a formalisé une approche de l'éducation à la durabilité en élaborant une stratégie dédiée et en lançant l'Académie de la durabilité @AM.

Cela s'est traduit par la création de six parcours de formation différents élaborés en fonction du niveau de connaissances sur la durabilité dont ont besoin les collaborateurs dans leurs différents métiers.

Ces formations permettent d'atteindre le niveau de compétences et de connaissances nécessaire à la maîtrise des sujets environnementaux et sociaux, pour aider à la réalisation de la stratégie long terme de BNP Paribas Asset Management.

À ce titre, 709 employés ont reçu une certification externe de financement durable comme la certification AMF Durable, le certificat FCA en ESG Investing ou le certificat en climat et investissement.

Sur les 709 collaborateurs titulaires de certifications externes, 27 collaborateurs ont réalisé un programme de certification développé par le Groupe BNP Paribas avec l'Institute for Sustainability Leadership (CISL) de l'Université de Cambridge.



1.1.3 BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur les lignes directrices de la RSE du Groupe, des compétences de BNP Paribas Asset Management en matière de gestion d'actifs durable et sur sa méthodologie interne de notation de durabilité des instruments financiers (Cf 1.2.2) pour renforcer son expertise et guider ses choix dans les décisions d'investissement au sein des mandats.

A titre d'exemple, concernant Banque Privée France, 16 % des ETP de la gestion sous mandat consacrent leur activité à l'analyse de titres ESG, à l'intégration de la durabilité dans les mandats, à la mise en place et au suivi de la notation de durabilité ou encore à la diffusion de ces thématiques au sein du métier. Et sept personnes disposent d'une formation certifiante sur l'ESG parmi les équipes dédiées à la gestion sous mandat ; quatre sont diplômées du CESGA (SFAF) et trois du CISL (Cambridge).

Concernant BNP Paribas Wealth Management en Allemagne, 40 % de l'équipe de gestion sous mandat de Private Bank est certifié (CFA ESG Investing program)⁵.

1.2 ACTIONS MENÉES EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ

1.2.1 GROUPE BNP PARIBAS

Dans la continuité du plan GTS 2025, le Groupe BNP Paribas poursuit son plan d'accompagnement au changement, avec pour objectif d'ancrer et de diffuser la culture de la finance durable dans le parcours du collaborateur. Il s'appuie sur les moments clés de ce parcours, notamment le recrutement, l'intégration, les évaluations professionnelles, la mobilité et la formation.

À fin 2023, plus de 4 500 collaborateurs ont déclaré une compétence liée à la finance durable.

Le catalogue des formations du Groupe a également été enrichi sur la thématique de la finance durable et une nouvelle filière professionnelle Sustainability a été créée afin d'accompagner le Groupe dans sa transformation. Par ailleurs, les collaborateurs ont la possibilité de se former et de se doter des nouvelles compétences via la Sustainability Academy.

(5) Concernant Wealth Management en Allemagne, le programme de certification a été lancé en 2024.

La Sustainability Academy, lancée fin 2022, concrétise l'ambition du Groupe de doter tous ses collaborateurs des connaissances et compétences nécessaires à la réalisation de ses objectifs en matière de développement et de finance durables. Quel que soit son métier, sa fonction ou sa nature d'activité, chaque collaborateur peut s'approprier les enjeux du Développement et de la Finance Durable et comprendre le rôle et les engagements du Groupe sur les 5 thèmes (cf. page 4) du pilier Sustainability du plan GTS 2025 grâce à un espace « Socle Commun ». Un espace « Contenus Spécifiques » donne accès aux savoirs et techniques nécessaires à chaque périmètre d'activité du Groupe pour accompagner ses clients dans la transition. En 2023, plus de 86 000 collaborateurs ont suivi au moins une formation de la Sustainability Academy, avec en moyenne 1,7 heure de formation par personne. Le Groupe accompagne par ailleurs le déploiement de fresques du climat, sous forme d'ateliers collaboratifs facilitant le passage à l'action. Elles ont permis de sensibiliser les collaborateurs dans plus de 20 pays, les Comex d'entités et de pays ainsi que les actionnaires, aux enjeux climatiques et de la biodiversité. Plus de 15 770 collaborateurs ont participé à ces ateliers en 2023.

Les leaders du Groupe (Top Executives (LfC), Senior Managers, Talents) étant clés pour contribuer à la réussite du plan GTS 2025, une offre globale de formation leur est proposée, notamment sur les sujets de Sustainability. Le Leadership Corner est l'espace dédié à cette communauté construit comme une académie de ressources riches et variées permettant de renforcer la culture du leadership.

Pour répondre aux ambitions du plan GTS 2025 sur le volet Sustainability, la formation certifiante sur le « Positive Impact Business » co-construite entre BNP Paribas et l'Université de Cambridge a encore rencontré un vif succès cette année auprès des pionniers de l'impact positif : en modalité hybride, elle a formé et certifié sur les cinq dernières années 500 pionniers en développement durable en vue d'intégrer cette dimension dans leurs échanges et solutions avec leurs clients. Par ailleurs, le programme Shape The Future démarré en 2022 continue de se renforcer en 2023. Le programme certifiant « Mastering Sustainable Finance » a été construit, lancé et terminé avec une première cohorte de 130 Top Executives. Une deuxième cohorte de 150 Top Executives a été lancée en septembre 2023. En parallèle, des ateliers de réflexion et d'action dédiés aux Comités Exécutifs ont été construits et mis en œuvre, en partenariat avec l'Insead, avec l'objectif d'intégrer l'impact positif dans les stratégies de revenus des métiers.

1.2.2 BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

En complément des actions ci-dessus engagées au niveau du Groupe, BNP Paribas Wealth Management a développé les compétences des collaborateurs. Les objectifs pédagogiques développés sur la thématique de l'engagement responsable ont permis aux banquiers privés de :

- développer le niveau de conscience et de prise en compte de l'importance de ces problématiques ;
- argumenter sur l'engagement du Groupe BNP Paribas ;
- monter en compétence sur la prise en compte des préférences ESG des clients ;
- assurer le bon conseil aux clients intéressés par l'ESG avec l'offre de BNPP Wealth Management et notamment celle de gestion sous mandat.

Ces formations sont mises à disposition sur les plate-formes d'échange internes sous différents formats (E-Learning...) et accessibles sur Apps et ordinateur. L'ensemble des collaborateurs est informé de la mise à disposition de nouvelles informations sur les plateformes afin de pouvoir assurer une formation continue sur ces sujets.

La certification de Banque Privée France, agréée par l'EFPA (European Financial planning Association), repose sur la réalisation d'un parcours de formation et le passage d'un examen. La réussite de cette certification permet de prendre un poste de banquier privé, assurant ainsi du bon niveau de connaissances et de compétences des banquiers privés dès leur prise de poste. Le niveau d'exigence a été renforcé dans le cadre de cette certification sur la thématique de l'engagement responsable depuis 2021 :

- dans le parcours de formation, au sein de la classe virtuelle « Essentiel de la gestion financière » ;
- dans l'examen écrit, par des questions dédiées dans le QCM sur la partie gestion financière ;
- dans l'examen oral, pour valider le discours et la posture en matière commerciale des candidats.

De la même manière, BNP Paribas Wealth Management Allemagne certifie ses équipes de gérants au travers du CFA ESG Investing program.



1.2.3 DÉVELOPPER LE NIVEAU DE CONSCIENCE ET DE PRISE EN COMPTE DE L'IMPORTANCE DE CES PROBLÉMATIQUES

BNP Paribas Banque Privée France a enrichi le parcours de formation des collaborateurs en 2023 pour améliorer la connaissance et la posture sur les thématiques ESG. Par diverses actions :

1.2.3.1 Mise en ligne d'une formation certifiante : le MOOC "Comprendre la crise écologique pour réinventer l'entreprise". Elaborée, par le collègue des Directeurs du Développement Durable (C3D), elle est composée de 4 modules :

- Comprendre la crise écologique ;
- Comprendre les liens entre notre modèle ; socio-économique et la crise écologique ;
- Transformer l'entreprise pour la transition écologique ;
- Passer à l'action pour la transition écologique.

Cette formation est accessible à l'ensemble des collaborateurs de BNP Paribas Banque Privée. 114 collaborateurs ont obtenu la certification.

1.2.3.2 Insertion des modules de formation ESG pour sensibiliser les collaborateurs sur les sujets de biodiversité, mobilité durable et inclusion sociale.

1.2.3.3 Renforcement du dispositif de formation des nouveaux entrants par l'ajout de deux formations pour les collaborateurs en prise de poste :

- Formation "Essentiel de la gestion financière, en présentielle, réalisée par First Finance. Elearning "Sustainability Quest" permettant de comprendre ce qui est en jeu dès lors que l'on parle de durabilité, de comprendre les concepts clés et comprendre le rôle du secteur financier pour financer un monde durable.

1.2.4 RENFORCER LES CAPACITÉS A ARGUMENTER SUR L'ENGAGEMENT DU GROUPE BNP PARIBAS ET DE BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management :

- dispense depuis des années une formation sur l'investissement responsable à destination de Banque Privée France. Cette formation, qui accueille 20 participants maximum, est animée par les experts de Wealth Management ;
- crée des supports qui présentent les engagements de BNP Paribas, sous format de vidéo et de e-Learning ;
- dispose d'une équipe d'utilisateurs, pour proposer des vidéos afin de répondre aux questions les plus posées par les banquiers privés. Les scripts sont écrits et

portés dans les vidéos par des banquiers eux-mêmes et les experts métier.

- mets en place des actions fréquentes de sensibilisation à la finance durable sont mis en avant sur l'intranet de BNP Paribas Banque Privée. Les collaborateurs ont ainsi accès librement à toutes ces ressources. Ces informations traitent des thématiques suivantes :
 - comprendre et expliquer les engagements du Groupe BNP Paribas ;
 - promouvoir l'offre engagée ;
 - faire des heures solidaires auprès d'associations ;
 - renforcer sa culture durable.

1.2.5 RENFORCER LA COMPÉTENCE DE SES COLLABORATEURS SUR LA PRISE EN COMPTE DES PRÉFÉRENCES ESG DES CLIENTS

BNP Paribas Banque Privée France a renforcé son dispositif d'accompagnement d'appropriation du nouveau questionnaire de recueil des préférences en matière de durabilité avec des webinaires, des vidéos collaborateurs et clients, des formations et ateliers animés par des experts. Un kit d'insertion a été mis à disposition des conseillers pour que ces derniers retrouvent l'ensemble des éléments de formation, de compréhension et de posture pour accompagner les clients dans cette transformation.

De plus, BNP Paribas Banque Privée France a décidé de mettre à la disposition de tous les collaborateurs du métier, une formation Cambridge en ligne inédite « Sustainable Essentials for Business » dispensée par des experts de l'Institute for Sustainability Leadership de l'Université de Cambridge. Cet établissement est le leader mondial en matière de développement durable. Ainsi 210 collaborateurs ont obtenu la certification en 2023.

La réalisation des six modules en anglais composés de e-learning, de vidéos, de tests... donne lieu à une certification. D'une durée totale d'environ six heures, cette formation fait découvrir les enjeux globaux, les tendances et les évolutions à venir en matière de durabilité, mais également les réponses apportées par les entreprises.

En complément, Banque Privée France a décidé de déployer la fresque du climat pour toutes ses équipes en commençant par le COMEX et a formé 95 % de ses collaborateurs à fin 2023 .

Enfin afin d'accompagner la montée en compétence des collaborateurs sur la bonne appropriation du nouveau Profil de Risque et de Finance Responsable, 2 modules de formation dédiés ont été assignés aux collaborateurs.

“Comprendre les enjeux du nouveau Profil de Risque et de Finance Responsable” qui a été réalisé par 1 529 collaborateurs de Banque Privée en 2023.

“Dérouter un entretien client pour expliquer le Profil de Risque et de Finance Responsable” dont les objectifs sont notamment d’aider les collaborateurs à adopter une posture adéquate et expliquer au client les impacts de ses choix.

BNP Paribas Wealth Management Allemagne forme les équipes commerciales aux thématiques ESG au travers de webinaires, de vidéos et de formations internes, et a rendu obligatoire en 2023 pour ses équipes commerciales les 6 modules de la formation Cambridge « Sustainable Essentials for Business ».

1.2.6 ASSURER LE BON CONSEIL D’OFFRE DE GESTION SOUS MANDAT BNP PARIBAS BANQUE PRIVÉE AUX CLIENTS INTÉRESSÉS PAR L’ESG

En complément des éléments marketing et techniques descriptifs des offres financières, BNP Paribas Banque Privée France met à disposition des banquiers privés des vidéos de formations spécifiques. Par exemple :

- MyGuide pour accompagner les clients dans la détermination de leur démarche de prise en compte des enjeux ESG et leur proposer les produits dont les mandats sont adaptés à leur sensibilité sur ces thématiques ;
- Les fonds ISR de BNP Paribas Asset Management bénéficient d’informations spécifiques via une desknote dédiée, permettant aux banquiers privés d’appréhender le fonctionnement de ces fonds sous l’angle ESG et d’être ainsi en mesure d’expliquer la démarche et les enjeux à leurs clients détenteurs via leurs mandats de gestion.

Plus de 800 collaborateurs ont suivi des événements destinés à les former sur l’articulation entre les préférences en matière de durabilité des clients et l’offre de service et produits de BNP Paribas Banque Privée.

Enfin, des podcasts et vidéos d’experts présentant l’argumentation des experts Banque Privée France sur des thèmes précis (le mandat ISR, les performances des investissements socialement responsable, la philanthropie...) sont mis à disposition des clients.

Ils sont accompagnés d’une prise de parole régulière sur la thématique des enjeux ESG via nos communications périodiques que nous transmettons à nos clients.

Pour rappel : L’offre de mandat ISR de Banque Privée France ne dispose pas du label français ISR.



C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

1 CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES DES INSTANCES DE GOUVERNANCE. INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE RÈGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La stratégie RSE du Groupe, en ligne avec les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, consiste à accompagner tous les clients, particuliers, entreprises et institutionnels, dans leur transition vers une économie neutre en carbone qui utilise raisonnablement les ressources de la planète, permet l'inclusion des plus fragiles et respecte les droits humains.

Elle est structurée autour de quatre piliers et de 12 engagements qui reflètent ses enjeux de RSE, ainsi que les réalisations concrètes de la Banque.

Cette stratégie, qui s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, a pour objectif de participer à la construction d'un monde plus durable tout en assurant la stabilité et la performance du Groupe.

Cette ambition est reflétée dans le plan stratégique GTS (Growth, Technology, Sustainability) 2025, dont les enjeux de durabilité sont un des piliers : Sustainability. Son déploiement implique l'ensemble des métiers, réseaux, filiales et géographies du Groupe, sous l'égide d'une gouvernance organisée au plus haut niveau de la Banque.





Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux des activités du Groupe BNP Paribas.

En particulier, l'un de ses Comités, le CGEN (Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE) s'assure plus particulièrement de la contribution du Groupe à un développement économique durable et responsable, notamment par un financement de l'économie de manière éthique, par la promotion du développement et de l'engagement des collaborateurs, par la protection de l'environnement et le combat contre le changement climatique, ainsi que par l'engagement positif du Groupe dans la société.

De plus, le CCIRC (Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité) examine les grandes orientations de la politique de risques du Groupe, y compris ceux de nature sociale et environnementale en s'appuyant sur les mesures de risques ESG qui lui sont communiquées.

À ce titre, le Conseil d'administration est régulièrement informé des avancées réalisées dans la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe. En 2023, il a abordé à 29 reprises les sujets ESG, dont le financement de la transition énergétique et la trajectoire Net-Zero de du Groupe BNP Paribas ainsi que les analyses préliminaires du portefeuille de crédits corporate au regard des facteurs de risque ESG.

Depuis 2021, trois comités de la finance durable de haut niveau œuvrent pour renforcer l'intégration de ces enjeux dans la stratégie du Groupe et au sein de chaque entité :

- Le Comité stratégique, sous la direction de l'Administrateur Directeur Général, s'est réuni cinq fois en 2023, et a notamment statué sur les engagements du Groupe en matière d'alignement des portefeuilles de crédit pour de nouveaux secteurs, la mise à jour du Risk Appetite Statement ou les informations du pilier 3 ESG. De nombreuses réunions ad hoc sont également organisées dans un format assez proche, pour trancher des sujets essentiels (cibles NZBA⁶, évolution du reporting CSRD⁷, etc.) ;
- Le Comité infrastructure, sous la direction du Chief Operating Officer du Groupe, s'est réuni neuf fois afin de suivre le déploiement des process et reportings liés à la finance durable comme l'ESG Assessment, aussi bien au niveau méthodologique et normatif qu'opérationnel ;
- Le Comité regulatory, présidé par le Group General Counsel⁸ et par le Directeur de l'Engagement d'entreprise, s'est réuni trois fois en 2023 afin d'informer ses membres sur les principaux textes réglementaires.

Ont été notamment abordés la notion d'investissement durable dans le cadre de la réglementation SFDR⁹ et les cadres juridiques français et européen sur le devoir de vigilance (CS3D¹⁰).

(6) NZBA : Net-Zero Banking Alliance

(7) CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive

(8) Directeur juridique du Groupe.

(9) SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation

(10) Corporate Sustainability Due Diligence Directive

2 LES CRITÈRES RSE DANS LA POLITIQUE ET LES PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération du Groupe est cohérente avec la politique de gestion des risques et en particulier, elle vise à s'assurer que les rémunérations variables des acteurs des marchés financiers et des conseillers financiers n'encouragent pas la prise de risque excessive en matière de durabilité des investissements et des produits financiers.

Par ailleurs, les critères RSE incluant des critères climatiques et environnementaux sont pleinement intégrés dans la politique et les pratiques de rémunération du Groupe BNP Paribas.

Pour les dirigeants exécutifs, une composante RSE (incluant des critères climatiques et environnementaux) est prise en compte dans la détermination de la rémunération variable annuelle à hauteur de 15 % du montant global attribué. Parmi ces 15 % :

- 5 % sont évalués par le Conseil d'administration sur des faits marquants de l'année principalement au regard des enjeux climatiques et sociaux ;
- 5 % sont évalués par le marché via le positionnement de BNP Paribas dans les meilleurs classements du secteur bancaire par les agences de notation extra-financière FTSE, SAM and VE ;
- 5 % sont alignés avec les objectifs RSE du tableau de bord RSE du Groupe (utilisé dans le plan de rétention moyen terme des collaborateurs clés du Groupe, cf. ci-après), et en particulier :
 - bilan d'émission de gaz à effet de serre en teq CO2 par ETP (bâtiments et déplacements professionnels) (objectif 2025 : 1.85 teq CO2/ETP) ;
 - montant du soutien de l'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas-carbone (objectif 2025 : €200 milliards) ;
 - montant du financement aux entreprises contribuant à protéger la biodiversité terrestre et marine (objectif 2025 : €4 milliards).

En complément de cette composante RSE, la rémunération variable annuelle des dirigeants exécutifs du Groupe dépend également pour 10 % de critères qualitatifs appréciés par le Conseil d'administration et tenant compte de sujets sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, certains collaborateurs du Groupe sont bénéficiaires d'un plan de rétention à trois ans attribué par le Groupe et appelé "Group Sustainability and Incentive Scheme" : plus de 8,400 collaborateurs clés du Groupe ont bénéficié d'une attribution au titre de ce plan en 2022 parmi lesquels les responsables de métiers et de fonctions, les senior management positions du Groupe, les collaborateurs à haut potentiel, ou les ressources clés locales. Conformément à ce plan, le paiement de 20 % du montant attribué est soumis à l'atteinte des objectifs du tableau de bord RSE du Groupe (mêmes objectifs climatiques et environnementaux que ceux décrits pour les dirigeants exécutifs).

En complément, un nouvel accord d'intéressement a été signé pour BNP Paribas S.A. en juin 2022 (pour la période 2022-2024). Cet accord inclut de nouveaux critères RSE :

- un critère environnemental sur la réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre par collaborateur (Consommation d'énergie pour les bâtiments et les voyages professionnels) ;
- un critère sociétal lié au nombre d'heures solidaires réalisées par les collaborateurs (#1MillionHours2Help*).

Le montant maximum par collaborateur lié à ces critères a augmenté significativement par rapport au précédent accord (€300 vs €125 dans l'accord précédent).

La politique de rémunération vise donc à promouvoir un comportement professionnel conforme aux normes définies dans le Code de conduite du Groupe. Ce Code présente les règles et les exigences du groupe BNP Paribas pour soutenir ses aspirations à contribuer à un développement mondial responsable et durable et à avoir un impact positif sur la société au sens large. Cette implication repose sur trois piliers :

- (i) promouvoir le respect des droits de l'homme,
- (ii) protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, et
- (iii) agir de manière responsable dans la représentation publique.

Pour en savoir plus : [Code de conduite BNP Paribas](#)

* Dans le cadre de son engagement social, BNP Paribas a signé en septembre 2018 un accord monde avec la fédération internationale UNI Global Union portant sur les droits fondamentaux au travail, avec la mise en place d'un socle social mondial. Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas s'est engagée à accorder à l'ensemble de ses collaborateurs un million d'heures solidaires rémunérées à horizon 2020, soit un équivalent d'un peu plus d'une demi-journée d'heures solidaires payée par collaborateur et par an.

D. Informations sur la stratégie d'engagement

La stratégie d'engagement de BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur une double approche : d'une part concernant les fonds internes, actions et obligations à travers la politique d'engagement de BNP Paribas Asset Management et d'autre part, concernant les fonds externes, au travers de la méthodologie propriétaire d'analyse de responsabilité des produits financiers de BNP Paribas Wealth Management.

1 LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur l'expertise **environnementale, sociale et de gouvernance** (ESG) de BNP Paribas Asset Management. En effet, l'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour BNP Paribas Asset Management qui s'est engagé depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux ESG dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients.

La Politique d'Engagement (vote, dialogue avec les entreprises¹¹, intervention auprès des pouvoirs publics) est l'un des piliers sur lesquels repose l'investissement responsable et durable de BNP Paribas Asset Management.



1.1 INTÉGRATION ESG

Intégrer les critères ESG dans ses décisions d'investissement pour permettre d'identifier des risques ou opportunités qui peuvent apporter un avantage compétitif. Ces principes d'intégration et le dispositif de notation ESG sont appliqués à un large éventail de stratégies d'investissement.



1.2 VOTE, DIALOGUE ET INTERVENTION AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

Trois outils sont utilisés – le vote, le dialogue avec les entreprises et l'intervention auprès des pouvoirs publics – pour encourager les entreprises à améliorer leur performance et leur transparence sur les sujets liés au développement durable, et encourager les décideurs publics à légiférer en faveur d'un développement durable et équitable. Promouvoir les bons standards ESG est un élément essentiel de notre responsabilité actionnariale.

Les progrès réalisés par de nombreuses entreprises sont disponibles dans le rapport annuel :

[BNPP_AM_SustainabilityReport2023_EN.pdf](#)



1.3 CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES ET EXCLUSIONS SECTORIELLES

BNP Paribas Asset Management attend des entreprises qu'elles respectent leurs obligations fondamentales en matière de droits de l'homme et de droits du travail, qu'elles protègent l'environnement et qu'elles proposent des garde-fous contre la corruption partout où elles sont présentes, conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies.

BNP Paribas Asset Management discute avec les entreprises des raisons pour lesquelles leurs performances ne sont pas à la hauteur et exclut les plus mauvais élèves. De plus, BNP Paribas Asset Management dispose également de plusieurs politiques sectorielles qui établissent les règles d'investissement dans des secteurs particuliers et influencent ses exigences en matière de sélection des titres et ses interventions auprès des entreprises.

La politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management et ses différentes composantes sont disponibles à cette adresse :

[Code de Conduite Responsable et Exclusions sectorielles](#)

(11) Pour les émetteurs compris dans le périmètre de la politique d'engagement BNP Paribas Asset Management



1.4 UNE VISION PROSPECTIVE :

BNP Paribas Asset Management considère que les modèles économiques doivent contribuer à une transition énergétique efficace, être plus durables sur le plan environnemental et plus équitables et inclusifs (les « 3E »). BNP Paribas Asset Management est également convaincu que les investisseurs institutionnels, notamment les gérants et les propriétaires d'actifs, ont la possibilité, voire l'obligation, de prendre des mesures pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies et de l'Accord de Paris.

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'expertise BNP Paribas Asset Management dont l'exercice des droits de vote, cliquer ici :

[Gouvernance et politique de vote 2024](#)

En complément, vous pouvez retrouver via les liens ci-dessous, les politiques d'exercice des droits de vote de nos principaux partenaires au 31/12/2023 :

[COMGEST](#)

[ELEVA](#)

2 LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

À travers sa méthodologie propriétaire, BNP Paribas Wealth Management analyse et évalue les politiques et l'exercice de vote et d'engagement des asset managers externes au Groupe BNP Paribas sélectionnés dans l'offre de produits financiers recommandés à ses clients.

BNP Paribas Wealth Management collecte des informations en matière de développement durable auprès des gestionnaires d'actifs, sur la base d'un questionnaire interne de due diligence adapté aux spécificités de chaque classe d'actif :

- Fonds : près de 140 questions couvrant 6 domaines, sur la société de gestion et/ou le fonds concernant les pratiques et exclusions ESG, les politiques de vote et d'engagement, la transparence, la durabilité de la société de gestion, la thématique durable, l'impact ;
- ETFs : environ 30 questions portant sur les 6 domaines précités ;

- Fonds d'investissement alternatifs ouverts : environ 150 questions couvrant 7 domaines (6 domaines propres aux fonds traditionnels et un domaine spécifique couvrant les positions vendeuses).

BNP Paribas Wealth Management analyse les informations collectées, et concernant les fonds réalise une restitution aux asset managers sous la forme d'un mail soulignant notamment les points de satisfaction et les améliorations attendues en matière d'engagement.

3 LA GESTION DES DROITS DE VOTE DE BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

Dans le cadre de sa gestion sous mandat, BNP Paribas Wealth Management ne procède pas à la délégation des droits de vote des titres vifs détenus au sein des mandats.

En accord avec la directive SRD II (Shareholder Rights Directive), BNP Paribas Wealth Management s'inscrit dans une démarche de responsabilisation de ses clients actionnaires et les incite à exercer en propre leurs droits de vote.

Ainsi, BNP Paribas Wealth Management met à disposition de ses clients les éléments leur permettant d'être informés de l'organisation des assemblées générales liées aux actions détenues en direct. Nos clients reçoivent une notification avant l'assemblée générale.

E. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles

Dans le contexte actuel, où les aspects environnementaux et notamment la lutte contre le réchauffement climatique sont de plus en plus au cœur des décisions des entreprises, la commission européenne a travaillé à cartographier les activités pour leur niveau de durabilité environnementale et sociale. En 2021, six objectifs environnementaux ont été listés par l'Union européenne (UE), deux sont entrés en application en 2022, les quatre restants en 2023. Afin de pouvoir identifier si leurs activités sont conformes aux objectifs environnementaux qualifiés de hautement durables par l'UE, les entreprises ont entamé un travail d'analyse de leurs activités.

1. PART DES ENCOURS CONCERNANT LES ACTIVITÉS EN CONFORMITÉ AVEC LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

BNP Paribas S.A. fournit la part des encours alignés à la Taxonomie arrêtée au 31/12/2023 communément nommée GAR (Green Asset Ratio)¹². Le Green Asset Ratio (GAR) calcule la proportion des actifs de l'établissement bancaire investis dans des activités économiques durables, ou écologiquement responsables (c'est-à-dire les actifs durables) par rapport au total des actifs d'une entreprise.

Cette part se décline comme suit, 0,78 % avec une mesure chiffre d'affaires, 1,66% avec une mesure CapEx¹³.

Ces ratios d'actifs verts d'alignement à la taxonomie applicables aux banques, du fait de leurs déséquilibres méthodologiques et de leur complexité opérationnelle, ne peuvent refléter l'intégralité des financements de la transition vers une économie bas-carbone pour le Groupe¹⁴.

Aussi, face aux limites de ces indicateurs, le Groupe a, conformément à la réglementation, souhaité bâtir et suivre un indicateur complémentaire comprenant ce qu'il sait être des éléments alignés de son portefeuille mais non intégrés dans les calculs réglementaires à ce jour. Il permet au Groupe de mesurer la part de ses actifs finançant des activités alignées aux objectifs européens de neutralité carbone dans l'ensemble des activités éligibles. Il représente davantage les efforts entrepris par une grande banque internationale comme BNP Paribas, au modèle d'affaires très diversifié.

Le ratio proposé par le Groupe des actifs alignés aux critères de performance climatique dans l'ensemble des actifs éligibles permet de suivre l'évolution des financements octroyés par la Banque vers des actifs contribuant aux objectifs de neutralité carbone de l'Europe.

Au 31 décembre 2023, les encours alignés aux critères clés de performance de la taxonomie représentaient 11,6% des encours éligibles du Groupe.

Ce ratio est le reflet sur le marché européen de la stratégie du Groupe en faveur du financement des énergies bas carbone et de la politique d'accompagnement des ménages dans des solutions de logement, de rénovation ou de mobilité bas carbone.

2. PART DES ENCOURS DANS DES ENTREPRISES ACTIVES DANS LE SECTEUR DES COMBUSTIBLES FOSSILES : 7.01%

(12) Section 7.9 Activités alignées au sens de la taxonomie européenne, p.724 et suivantes du [Document d'Enregistrement Universel \(D.E.U.\) 2023 de BNP Paribas](#)

(13) Capital Expenditure, les CAPEX désignent les dépenses d'investissement d'une entreprise capitalisées au bilan. Généralement, l'acquisition d'immobilisations corporelles (comme des machines) et/ou incorporelles (comme des logiciels).

(14) Cf. Section 7.9, Limites des ratios réglementaires d'alignement à la taxonomie européenne, p.726 et suivante du [Document d'Enregistrement Universel \(D.E.U.\) 2023 de BNP Paribas](#)

F. Informations sur la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

Depuis plus de 10 ans, le Groupe BNP Paribas est engagé dans la lutte contre le changement climatique.

Dès 2015, le Groupe s'est engagé à aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat de décembre 2015, visant à maintenir la hausse de la température mondiale de ce siècle bien en dessous de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels. Pour cela, il a réduit de façon continue son soutien aux énergies fossiles et a accéléré en parallèle son financement aux technologies bas-carbone.

Le Groupe BNP Paribas est membre fondateur en 2021 de la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) contribuant ainsi très activement à l'élaboration de méthodologies d'alignement, de guides pratiques et d'outils en open source.

Les entités du Groupe BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Cardif ont respectivement rejoint la Net-Zero Asset Managers initiative (NZAMI) et la Net-Zero Asset Owners Alliance (NZAOA). L'objectif du Groupe BNP Paribas est de répondre à ses engagements climatiques, et également de partager sa démarche pour la rendre plus efficace et plus puissante.

Pour son activité de gestion sous mandat, BNP Paribas Wealth Management applique une approche différenciée en fonction des classes d'actifs

1. Concernant les lignes directes (actions et obligations) et les fonds gérés par BNP Paribas Asset Management :

1.1 BNP Paribas Wealth Management applique la politique sectorielle relative au pétrole et au gaz non conventionnels mise en oeuvre par le Groupe BNP Paribas depuis 2022. Cette politique définit certains critères d'évaluation et d'exclusion, conduisant à l'exclusion de son univers d'investissement recommandé des entreprises :

- impliquées dans des activités pétrolières et gazières non conventionnelles, non conformes aux lois et réglementations locales, ainsi qu'aux conventions internationales ratifiées par leurs pays d'activité ;
- dont l'activité liée au pétrole et au gaz non conventionnels représente une part significative de leur chiffre d'affaires.

En 2023, le Groupe BNP Paribas a étendu et renforcé sa politique Pétrole et Gaz et exclut désormais les émetteurs ne respectant pas les critères suivants :

- les entreprises du secteur de l'énergie réalisant 10 % ou plus de leurs activités du pétrole et du gaz non conventionnels. Ce seuil était précédemment fixé à 30 % ;
- les sociétés du secteur de l'énergie réalisant 10 % ou plus de leurs activités d'exploration et de production de la région arctique ;
- les sociétés du secteur de l'énergie disposant de réserves de pétrole et de gaz en Amazonie ainsi que celles développant activement des infrastructures connexes en Amazonie.

Les sociétés ne répondant pas à ces critères obligatoires sont exclues. Par exception ces dernières peuvent toutefois être ajoutées à une liste de surveillance, ce qui signifie qu'elles sont éligibles à des investissements faisant l'objet d'un examen régulier, si elles ont des engagements crédibles en matière de climat et des plans de transition réalistes.

1.2 En plus des politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas, l'activité de gestion sous mandat prend en compte les exclusions additionnelles de BNPP Asset Management dans le cadre de sa Politique en matière de conduite responsable des affaires (RBC¹⁵).

Depuis juin 2023, les émetteurs exclus selon la politique RBC de BNP Paribas Asset Management et appartenant aux secteurs suivants :

- Exploitation minière,
- Production d'électricité,
- Industrie de l'extraction du charbon thermique et la production d'électricité à partir du charbon

sont également exclus de l'univers d'investissement recommandé de la gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management.

Plus précisément, les sociétés minières répondant à l'un des critères suivants concernant le charbon utilisé dans les centrales thermiques, sont exclues :

- développer ou envisager de développer des capacités d'extraction de charbon thermique (nouvelles mines ou extension de mines existantes) ;

(15) [Responsible Business Conduct policy](#)

- tirer plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique ;
- produire plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an ;
- ne pas avoir de stratégie de sortie des activités liées au charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

Les sociétés de production d'électricité répondant à l'un des critères suivants sont également exclues :

- ajout de capacités opérationnelles de production d'électricité à partir de charbon
- intensité carbone supérieure à la moyenne mondiale de 2017 de 491 gCO₂/kWh. Cette exclusion sera encore renforcée selon la trajectoire conforme aux accords de Paris du secteur telle que déterminée par le Scénario Développement Durable de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Cela implique que l'intensité carbone des producteurs d'électricité devra se limiter à 327 gCO₂/kWh d'ici 2025, sous peine d'exclusion des portefeuilles d'investissement.

1.3 Concernant ses portefeuilles d'investissement, BNPP Asset Management a défini une feuille de route Net Zero comportant 10 engagements, notamment :

- Réduire l'empreinte carbone de ses investissements de 30 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 (par rapport aux données de référence de 2019) ;
- Aligner ses investissements avec l'objectif de neutralité carbone, en ciblant 60 % du périmètre d'investissement dans des entreprises ayant déjà atteint la neutralité carbone, alignées avec cet objectif ou en cours d'alignement d'ici 2030 ; pour atteindre 100 % du périmètre d'ici 2040 ;
- Achever totalement la sortie du charbon d'ici 2030 au sein de l'Union Européenne et des pays de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

Les autres engagements portent sur l'engagement actionnarial et les activités opérationnelles de BNP Paribas Asset Management.

1.4 Enfin, la méthodologie de notation ESG des émetteurs par BNP Paribas Asset Management

prend en compte la trajectoire de réduction d'empreinte carbone telle que définie par l'AIE¹⁶. Cette méthodologie est reflétée dans la notation Trèfles utilisée par BNP Paribas Wealth Management dans le cadre de la gestion sous mandat.

2. Concernant les fonds gérés par des asset managers externes

BNP Paribas Wealth Management réalise une évaluation des asset managers externes, à partir d'un questionnaire de due diligence, comprenant notamment des questions sur :

- leur adhésion à la Net Zero Asset Manager initiative et les détails des engagements pris ;
- la validation par SBTi (Science Based Target initiative) de leur plan de décarbonation ;
- la méthodologie de mesure et la publication de leurs émissions de GES ;
- la participation à des initiatives d'engagement collaboratif telles que Climate Action 100+ ou CDP.

En sus de cette approche méthodologique, dans le cadre de ses mandats sur-mesure, BNP Paribas Wealth Management étudie les conditions permettant de proposer à ses clients une option de gestion reposant sur une sélection de titres basée sur l'alignement net zéro à l'Accord de Paris, en s'appuyant sur la méthodologie et les engagements déployés par BNP Paribas Asset Management.

Sur la base de cette approche méthodologique, BNP Paribas Wealth Management est en mesure d'identifier la répartition des émetteurs suivante : 5.2% des encours concernent des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone, 43.7% des encours concernent des émetteurs alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris, 22.2% des encours concernent des émetteurs en cours d'alignement, 28,9% des encours concernent des émetteurs non alignés.

(16) Agence Internationale de l'Énergie

G. Informations sur la stratégie d'alignement sur la biodiversité

Dès 2021, convaincu de l'importance de son rôle tant auprès de ses clients afin d'accompagner la transformation de leurs pratiques qu'auprès des acteurs extra-financiers qui luttent pour la restauration de la nature, le groupe BNP Paribas a fait le choix de renforcer encore davantage ses engagements en faveur de la biodiversité.

S'appuyant sur les études de l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy platform on Biodiversity and Ecosystem Services), le groupe BNP Paribas a ainsi publié une position publique pour mieux appréhender et structurer ses actions face aux cinq menaces majeures qui pèsent sur la biodiversité :

- les changements d'usage des terres et de la mer ;
- l'exploitation directe de certains organismes ;
- le changement climatique ;
- les pollutions ;
- les espèces invasives.

En février 2022, le Groupe BNP Paribas a lancé son Plan stratégique GTS (Growth, Technology, Sustainability) 2025 avec l'ambition de consolider son leadership européen, afin d'accélérer la transition de ses clients vers une économie durable. La biodiversité et le capital naturel est l'un des 5 domaines prioritaires du pilier « Sustainability » de ce plan.

Pour en savoir plus sur la position du Groupe BNP Paribas :
« BNP Paribas et la préservation de la biodiversité » :
[position_biodiversite_2021.pdf](#)

Le Pôle Investissement et Protection (IPS) du Groupe BNP Paribas, auquel appartient BNP Paribas Wealth Management, a donc entamé la structuration d'une stratégie biodiversité assortie d'un plan d'action permettant de structurer, amplifier et développer la prise en compte de la biodiversité dans ses activités et ainsi répondre aux attentes de ses parties prenantes.



Cette stratégie biodiversité s'articule autour d'une ambition stratégique forte :

Être reconnu comme un contributeur positif à la conservation et à la restauration de la nature en se positionnant comme leader européen de l'intégration dans nos activités de la biodiversité, à travers une contribution active à la structuration du marché, la prise en compte combinée de critères sociaux, climat et biodiversité dans nos processus, et une proposition de valeur avec des produits et services différenciants, dont solutions financières et immobilières.

Cette stratégie repose sur 3 grands axes :

1. Développer l'offre de produits et services Biodiversité pour nos clients,
2. Aller vers l'intégration de la biodiversité dans le processus de gestion,
3. Consolider nos connaissances en matière de biodiversité.

Concernant le processus de gestion, BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur les stratégies des assets managers et notamment de celle de BNP Paribas Asset Management publiée en mai 2021 : [Feuille de route pour la biodiversité BNPP Asset Management](#).

Aujourd'hui, le système de notation de BNP Paribas Asset Management comprend des indicateurs relatifs à la nature, qui témoignent d'événements négatifs réels qui se sont produits, tels que la pollution de l'eau, la déforestation, la présence dans des zones clés pour la biodiversité, etc.

La Méthodologie de notation trèfles de BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur ce système de notation.

Bien que ces données procurent d'ores et déjà des informations précieuses à ses équipes de gestion, BNPP Asset Management a l'intention de développer des indicateurs d'impact plus précis en matière de biodiversité. C'est pourquoi un partenariat a été noué avec Iceberg Data Lab et iCare & Consult afin de développer et fournir des données sur la biodiversité adaptées aux besoins d'un investisseur mondial.

L'Empreinte des Entreprises sur la Biodiversité d'Iceberg Data Lab et d'iCare & Consult est déterminée grâce à des données d'analyse de cycle de vie pour quantifier les pressions environnementales tout au long de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise donnée, en utilisant des données relatives aux actifs de production si elles sont disponibles.

À ce jour, la biodiversité terrestre et biodiversité aquatique sont relativement bien documentées dans la littérature scientifique et dans les modèles environnementaux tels que GLOBI03, développé par l'Agence néerlandaise d'évaluation environnementale. GLOBI03 est utilisé dans la méthodologie de l'empreinte biodiversité des entreprises pour établir un lien entre les pressions environnementales quantifiées et la perte de biodiversité (exprimée en km² MSA, cf. ci-dessous).

Les pressions environnementales qui sont actuellement couvertes par la méthodologie de l'Empreinte Biodiversité des Entreprises sont les suivantes :

- Changement d'utilisation des sols (occupation, transformation, empiètement, fragmentation),
- Pollution de l'air (dépôts azotés et de soufre),
- Pollution de l'eau (eutrophisation, acidification, écotoxicité de l'eau douce, enchevêtrement lié au plastique),
- Changement climatique.

Chaque pression environnementale est ensuite traduite en un impact quantifié sur la biodiversité, puis agrégé pour calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise donnée, climatique exprimée en km² MSA (soit l'abondance moyenne des espèces - Mean Species Abundance).

Pour en savoir plus sur l'empreinte biodiversité de BNP Paribas Asset Management :

[Empreinte biodiversité BNPP Asset Management](#)

Concernant les actifs en gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management :

L'empreinte absolue de biodiversité financée est d'environ 195 km² MSA.

L'empreinte biodiversité financée par million d'euros investis est quant à elle de 0,0363 km² MSA/m€.

BNP Paribas Wealth Management met progressivement en place des indicateurs sur cette thématique et n'est pas encore en mesure de définir une stratégie spécifique d'alignement de long terme liée à la biodiversité.

H. Démarche de prise en compte de l'ESG dans la gestion des risques

En cohérence avec les attentes des régulateurs et des superviseurs, le groupe BNP Paribas considère que les risques climatiques, environnementaux et sociaux ne sont pas des risques en soi, mais des facteurs de risques qui viennent potentiellement impacter les catégories de risques auxquelles il est généralement exposé, comme les risques de crédit, de marché ou les risques opérationnels. En conséquence, ces considérations sont prises en compte dans les dispositifs de management et de gouvernance du risque de BNP Paribas.

Les risques en matière de durabilité renvoient à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui, s'il se produit, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

BNP Paribas Wealth Management, en tant qu'acteur des marchés financiers, prend en compte au mieux les risques de durabilité via l'évaluation régulière du rendement- risque lors de la sélection de produits d'investissement au sein des mandats.

Au travers de l'application des politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas et de la Politique en matière de conduite responsable des affaires (RBC) de BNP Paribas Asset Management pour les produits d'investissement manufacturés par BNP Paribas SA. et ses filiales, les risques de durabilité sont pris en compte au travers de l'évaluation du rendement- risque de chacun de ces produits.

En ce qui concerne les produits d'investissement manufacturés par d'autres gestionnaires d'actifs ou producteurs, l'information sur leurs politiques sectorielles est recueillie et prise en considération au moyen de notre méthodologie propriétaire Trèfles, qui est expliquée ci-dessous.

La survenance d'un événement environnemental, social ou de gouvernance peut avoir un impact négatif sur la valeur d'un investissement, dans la mesure où il peut affecter les émetteurs de produits d'investissement de plusieurs façons : une diminution du revenu, une augmentation des coûts, une dépréciation ou un dommage de la valeur de l'actif, une augmentation du coût du capital, ou des amendes et des risques réglementaires. Un tel événement peut donc entraîner une modification de la stratégie d'investissement du portefeuille, par exemple en excluant certains émetteurs.

L'augmentation à long terme de ces risques de durabilité ayant un impact négatif sur les produits d'investissement est à prévoir, notamment en raison du changement climatique.

En outre, BNP Paribas Wealth Management utilise une notation interne appelée méthodologie Trèfles pour évaluer et comparer le niveau de durabilité des produits d'investissement avec ou sans caractéristiques de durabilité affichées.

Cette méthodologie propriétaire est déployée dans l'univers d'investissement recommandé. Le score est déterminé sur une échelle de 0 à 10 (0 correspondant à des risques de durabilité élevés ou controversés ESG sévères à 10 qui correspond à une forte intégration de la durabilité) qui permet à BNP Paribas Wealth Management d'identifier autant que possible les risques de durabilité et d'intégrer ces risques dans les décisions d'investissement.

Cette notation permet à BNP Paribas Wealth Management, en tant qu'acteur des marchés financiers, d'identifier les produits d'investissement pour lesquels la survenance d'un événement ou d'une situation, dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de ces produits.

Plus d'informations sur la méthodologie sont disponibles sur notre [site web](#).

Toutefois, le respect des objectifs d'investissement, des besoins de diversification et du profil de l'investisseur peut entraîner la sélection de produits d'investissement présentant un risque de durabilité.

Pour l'ensemble de son offre de produits et services, durables ou non, la gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur sa méthodologie interne Trèfles pour sélectionner les produits au sein de son univers de sélection, ainsi que sur leurs caractéristiques ESG au sens de MIFID et IDD.

Plus précisément, pour son offre de mandat ISR, la gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management intègre explicitement cette évaluation des risques dans son processus de sélection de produits, à côté de l'évaluation standard du couple rendement- risque financier. Le mandat ISR promeut les critères ESG et à ce titre, la sélection des actifs s'effectue

parmi les instruments financiers ayant au moins 5 Trèfles selon la méthodologie interne de BNP Paribas Wealth Management.

Les risques induits par les facteurs individuels (changement climatique, biodiversité), font partie

des prochaines étapes de prise en compte dans les décisions d'investissements de la gestion sous mandat.

Pour rappel : Les mandats ISR de BNP Paribas Banque Privée France ne disposent pas du label français ISR.

I. Liste des produits financiers article 8 (règlement SFDR)

BNP Paribas Banque Privée France a publié sur son site internet la liste des mandats de gestion relevant de l'article 8 du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) :

Mandat ISR Défensif	Mandat Equilibré Classique ISR	Mandat Offensif Europe
Mandat ISR Equilibré	Mandat Prudent Europe OPC	Mandat Offensif Collaborateur
Mandat ISR Croissance	Mandat Equilibré Europe OPC	Mandat Offre PEA
Mandat ISR Croissance PEA	Mandat Dynamique Europe OPC	Mandat Offensif
Mandat Offensif Classique ISR	Mandat Offensif Europe OPC	Mandat Offensif PEA
Mandat Prudent Classique ISR	Mandat Offensif International	

L'ensemble de l'information relative à ces mandats est disponible sur le site internet mabanqueprivée.bnpparibas : **Informations en matière de durabilité | BNP Paribas Banque Privée France** (mabanqueprivée.bnpparibas).

BNP Paribas Wealth Management en Allemagne offrait un mandat article 8 fin 2023 : Smart Asset Allocation Tailor-made ESG.

Pour rappel : Les mandats ISR de BNP Paribas Banque Privée France ne disposent pas du label français ISR



II Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

J. Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

ACTEUR DES MARCHÉS FINANCIERS [BNP PARIBAS, LEI ROMUWSFPUMPRO8K5P83]

- **BNP Paribas SA considère les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.** Cette publication consolide la publication sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de BNP Paribas SA et ses succursales en Allemagne. Au sein de BNP Paribas S.A., la gestion sous mandat (GSM) est proposée par la ligne de métier BNP Paribas Wealth Management¹, qui comprend BNP Paribas BCEF² et au sein de la succursale allemande de BNP Paribas S.A., deux départements³ agissant sur des segments de clientèle différentes (BNP Paribas Wealth Management Germany). Par souci de clarté, les activités de GSM au sein de BNP Paribas S.A. seront désignées dans le présent rapport sous le nom de ligne de métier BNP Paribas Wealth Management.

- Cette publication sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité fait référence à la période du **1 janvier au 31 décembre 2023**.

Résumé

- Cette déclaration est établie conformément aux règles définies par les Normes techniques réglementaires du Règlement européen 2019/2088, connu sous le nom de SFDR, Sustainable Finance Disclosure Regulation. Son objectif est d'évaluer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (appelés PAI : Principal adverse Impacts) générés par les entreprises ou les gouvernements faisant l'objet d'investissements

financiers dans le cadre de l'activité de gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management. Les PAI sont donc des indicateurs quantitatifs qui permettent cette évaluation. Ils exigent un grand nombre de données pour leur calcul, dont la fiabilité peut varier selon qu'elles se fondent (i) sur les déclarations des émetteurs (Sociétés, Etats, etc.) ou (ii) sur les estimations faites par les fournisseurs de données.

- Le marché des données liées à la durabilité est en pleine évolution, en particulier sur les données relatives aux PAI qui est un nouveau domaine. Les réglementations qui définissent ces données et leur publication sont très récentes, à l'instar de la directive CSRD qui oblige les entreprises à publier un certain nombre de données environnementales, sociales et de gouvernance, entrée en vigueur en janvier 2024.
- Compte tenu de cette situation, une politique d'examen qualitatif des principales incidences négatives est déjà en place dans les activités de gestion sous mandat depuis 2022, comme expliqué ci-après dans la section « Description des politiques visant à identifier et prioriser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ». En effet, l'analyse ESG des actifs financiers réalisées par BNP Paribas Asset Management repose sur des indicateurs provenant de fournisseurs de données externes, de recherche qualitative interne et d'institution internationales qui sont pour certains corrélés avec les principales incidences négatives (PAI).

(1) À l'exception des mandats de gestion gérés par l'activité Corporate, représentant 0,04% de l'actif

(2) Banque Commerciale en France : Banque Privée en France et activité Corporate. L'activité de gestion sous mandat Corporate a été initiée en 2023 et inclut actuellement un nombre très limité de clients et d'actifs (2 mandats)

(3) Wealth Management Allemagne et Private Banking Allemagne



L'impact de ces indicateurs et leur poids dans la notation finale de durabilité de l'actif varient selon la spécificité de la classe d'actifs, de l'émetteur, de la région ou du secteur concerné et sont décrits dans les méthodologies d'analyse ESG.

- Il faut également noter que la gestion sous mandat, lorsqu'elle investit dans des fonds externes, en ce qui concerne la prise en compte des PAI dépend : (i) des choix de gestion des gestionnaires d'actifs externes, connus a posteriori et (ii) du choix des fournisseurs de données sur lesquels ils se basent, leurs données être sensiblement différentes de celles des fournisseurs de données de BNP PARIBAS Asset Management. En effet, des divergences importantes ont été relevées d'un fournisseur de données à l'autre en ce qui concerne les données quantitatives relatives à certains PAI.
- Pour le rapport de 2022, BNP Paribas Wealth Management a choisi Clarity AI comme fournisseur de données pour calculer les PAI. Toutes les informations sont disponibles dans le rapport publié en 2023. Pour assurer la cohérence au sein du Groupe,

BNP Paribas Wealth Management a décidé en 2023 de s'appuyer sur l'approche et la méthodologie de BNP Paribas Asset Management, et donc d'utiliser ses fournisseurs de données, bénéficiant de sa due diligence approfondie sur la qualité et la couverture des données. Cette due diligence a permis de sélectionner les fournisseurs offrant les données les plus pertinentes pour chaque PAI. Pour plus de détails, veuillez-vous reporter à la section sources de données ci-dessous.

- Dans un souci de transparence et de comparabilité, BNP Paribas Wealth Management a décidé de recalculer les indicateurs publiés l'an dernier avec la méthodologie BNP Paribas Asset Management afin de comparer correctement les indicateurs publiés en 2023 sur l'année 2022 avec ceux publiés en 2024 sur l'année 2023. Dans ce document, la colonne « Incidences 2022 » propose des données recalculées avec la méthodologie de BNP Paribas Asset Management, à comparer aux données de la colonne « Incidences 2023 » calculés avec la même méthodologie.

K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

TABLEAU 1 : INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE		
		2022*	2023*				
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	1. Émissions de gaz à effet de serre* (GES)	Émissions de GES de niveau 1 (tonne de CO2)	260 201	249 590	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture des émetteurs* : scope 1&2 : 95% Concernant les niveaux 1 & 2, BNP Paribas Asset Management a décidé de compléter les déclarations des entreprises par des méthodes d'estimation, afin de mieux rendre compte de l'impact environnemental et d'encourager la réduction des GES en l'absence de données reportées par les entreprises. La forte hausse des émissions totales de GES entre N-1 et N s'explique, au-delà du changement de fournisseurs par un ensemble de données désormais plus complet, particulièrement concernant le niveau 3. 		
		Émissions de GES de niveau 2 (tonne de CO2)	62 462	73 217	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture des émetteurs : Scope 3 : 5,4% Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations. Cela est encore plus problématique pour les émissions de GES Scope 3. Pour informations, les niveaux 1&2 s'élevaient à 53 tonnes de CO2e par million d'euros investis. La forte hausse entre N-1 et N s'explique, au-delà du changement de prestataires, par un ensemble de données désormais plus complet, particulièrement concernant le niveau 3. BNPP AM a décidé d'utiliser uniquement les données divulguées de la plus haute qualité et de ne pas les compléter par des estimations. Les estimations des émissions de GES Scope 3 varient considérablement d'un fournisseur à l'autre. Par conséquent, la couverture et la qualité des données sur les émissions de GES Scope 3 sont considérées comme très faibles, ce qui pourrait conduire à des chiffres de déclaration faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs. 		
		Émissions de GES de niveau 3	1 979 596	1 615 753	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture des émetteurs : Scope 3 : 5,4% BNPP AM a décidé d'utiliser uniquement les données divulguées de la plus haute qualité et de ne pas les compléter par des estimations. Les estimations des émissions de GES Scope 3 varient considérablement d'un fournisseur à l'autre. Par conséquent, la couverture et la qualité des données sur les émissions de GES Scope 3 sont considérées comme très faibles, ce qui pourrait conduire à des chiffres de déclaration faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs. 		
	Émissions totales de GES	445 187	416 637	<p>1 - Émissions totales de GES :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture des émetteurs : 95% <p>Bien que le chiffre global de couverture effective soit élevé, veuillez noter que les émetteurs pour lesquels les données sur le scope 3 n'étaient pas disponibles ont une valeur de 0 pour cet indicateur. Ceci explique la différence entre le total des GES et la somme des scopes 1,2 et 3.</p> <p>2 - Empreinte carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture des émetteurs : 95% <p>Pour information, les niveaux 1&2 s'élevaient à 53 millions d'euros investis.</p> <p>3 - Intensité des émissions GES :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture des émetteurs : 95% <p>Pour information, le niveau 1 & 2 s'élève à 97 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Merci de vous référer aux explications concernant le scope 1 & 2, 3 et total PAI (Émissions de GES) pour la méthodologie de calcul du PAI 3</p> <p>4 - Expositions aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture des émetteurs : 99% <p>L'identification des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée sur la base des pourcentages des revenus provenant de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole.</p> <p>Étant donné la faible qualité et la volatilité des données sur les émissions de GES du scope 3, il est difficile d'identifier une tendance des émissions et la faible couverture affichée pourrait aboutir à des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs.</p>			
	2. Empreinte carbone (tonne de CO2e par million d'euros investis)	86	68	<p>2 - Empreinte carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture des émetteurs : 95% <p>Pour information, les niveaux 1&2 s'élevaient à 53 millions d'euros investis.</p> <p>3 - Intensité des émissions GES :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture des émetteurs : 95% <p>Pour information, le niveau 1 & 2 s'élève à 97 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Merci de vous référer aux explications concernant le scope 1 & 2, 3 et total PAI (Émissions de GES) pour la méthodologie de calcul du PAI 3</p> <p>4 - Expositions aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture des émetteurs : 99% <p>L'identification des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée sur la base des pourcentages des revenus provenant de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole.</p> <p>Étant donné la faible qualité et la volatilité des données sur les émissions de GES du scope 3, il est difficile d'identifier une tendance des émissions et la faible couverture affichée pourrait aboutir à des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs.</p>			
3. Intensité des émissions de GES des entreprises objets des investissements	Intensité des émissions de GES des entreprises objets des investissements (tonne de CO2e par million d'euros de chiffre d'affaires)	169	122	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture des émetteurs : 99% <p>L'identification des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée sur la base des pourcentages des revenus provenant de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole.</p> <p>Étant donné la faible qualité et la volatilité des données sur les émissions de GES du scope 3, il est difficile d'identifier une tendance des émissions et la faible couverture affichée pourrait aboutir à des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs.</p>			
4. Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	7,70%	7,01%	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture des émetteurs : 99% <p>L'identification des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée sur la base des pourcentages des revenus provenant de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole.</p> <p>Étant donné la faible qualité et la volatilité des données sur les émissions de GES du scope 3, il est difficile d'identifier une tendance des émissions et la faible couverture affichée pourrait aboutir à des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs.</p>			
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	5.1 : consommation 63%	5.1 : consommation 62%	<p>5.1 - Consommation</p> <p>Taux de couverture des émetteurs : 83%</p> <p>5.2 - Production</p> <p>Taux de couverture des émetteurs : 3%</p> <p>Ce PAI est en fait deux indicateurs en un : la production et la consommation. L'indicateur de production n'est pertinent que pour les producteurs d'énergie (par exemple les services aux collectivités). L'indicateur de consommation est plus largement applicable à l'ensemble des secteurs.</p> <p>Les informations relatives à la production et à la consommation ne sont pas communiquées de manière uniforme par les acteurs du marché, bien que les ratios de couverture aient tendance à être beaucoup plus élevés pour la consommation.</p> <p>Les données sous-jacentes utilisées ne sont basées que sur les données déclarées et la faible couverture affichée pourrait aboutir à des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs.</p>			
		5.2 : production 54%	5.2 : production 53%				
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total : 1,45	Total : 0,79	<p>Taux de couverture des émetteurs : 51% (total des données)</p> <p>Une évaluation exacte de ce PAI n'existe pas, car la répartition exacte de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique n'est donnée par aucun fournisseur de données.</p> <p>Par conséquent, nous avons supposé qu'une entreprise appartient à sa NACE16 primaire et que le chiffre de consommation énergétique totale est associé à ce code NACE primaire.</p> <p>Par conséquent, il n'existe pas de répartition sectorielle de la consommation d'énergie par entreprise.</p>			
		Secteur A : 1,18	Secteur A : 0,38				
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Secteur B : 0,68	Secteur B : 1,05	<p>En 2021, le Groupe BNP Paribas a décidé de renforcer ses engagements en matière de biodiversité. Sur la base des travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le Groupe BNP Paribas a publié une position publique pour mieux expliquer et structurer ses actions face aux cinq grands dangers¹⁷ qui menacent la biodiversité.</p> <p>Cet indicateur PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trêfle utilisée dans la gestion sous mandat¹⁸.</p> <p>Pour les actions et obligations et les fonds de BNP Paribas Asset Management, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management¹⁹. Cette méthodologie inclut des indicateurs liés à la nature qui reflètent des événements négatifs réels qui se sont produits tels que la pollution de l'eau, la déforestation, la présence dans des zones clés de la biodiversité, etc.</p> <p>La méthodologie de notation trêfle de BNP Paribas Wealth Management est basée sur ce système de notation.</p> <p>Bien que ces données fournissent déjà des informations précieuses à ses équipes de gestion, BNPP Asset Management a l'intention d'élaborer des indicateurs d'impact sur la biodiversité plus précis. À cette fin, un partenariat a été conclu avec Iceberg Data Lab et iCare & Consult²⁰ afin de développer et de fournir des données sur la biodiversité adaptées aux besoins d'un investisseur mondial.</p> <p>Pour les fonds externes, BNP Paribas Wealth Management évalue la façon dont les gérants traitent les controverses et les incidences négatives sur les facteurs ESG.</p> <p>Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera d'intégrer progressivement le PAI dans sa politique d'investissement responsable.</p>			
		Secteur C : 0,59	Secteur C : 0,45				
		Secteur D : 3,98	Secteur D : 3,67				
		Secteur E : 3,42	Secteur E : 3,03				
		Secteur F : 0,27	Secteur F : 0,18				
		Secteur G : 0,52	Secteur G : 0,28				
		Secteur G : 3,46	Secteur G : 2,59				
		Secteur L : 0,73	Secteur L : 0,74				
		Eau	8. Rejets dans l'eau		0,064	0,074	<p>Taux de couverture des émetteurs : 14%</p> <p>La plupart des entreprises du monde ne publient toujours pas ces informations. Les entreprises déclarent également les polluants de manière inconsistante.</p> <p>Les fournisseurs de données capturent différents types d'émissions et il existe une certaine incertitude à propos de celle qu'il conviendrait prendre en compte conformément à la réglementation. Pour ces raisons, BNPP AM a décidé d'utiliser une approche plus conservatrice et d'obtenir des données d'un fournisseur de données qui reflète une liste plus complète de polluants pour cette mesure : Les émissions directes de nitrates, de phosphates et de pesticides, et les émissions directes de substances prioritaires telles que définies à l'article 2 (30) de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil (par exemple, les métaux lourds, les charges de polluants organiques tels que la demande biochimique d'oxygène et la demande chimique d'oxygène, l'azote et les composés de phosphore).</p> <p>La couverture très faible affichée pourrait entraîner des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gérants d'actifs.</p>
					0,074	0,074	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux	2,09	1,75	<p>Taux de couverture des émetteurs : 54%</p> <p>Ce changement est principalement dû au changement de fournisseur de données.</p> <p>La plupart des entreprises ne publient toujours pas ces informations. BNPP Asset Management capture à la fois les déchets dangereux et les radioactifs tels que rapportés par les entreprises.</p>			
		1,75	1,75				

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
			2022 ⁴	2023 ⁵		
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,09%	0,07%	Taux de couverture des émetteurs : 96% L'écart entre l'année N et l'année N-1 s'explique par les différentes méthodes utilisées par le précédent et l'actuel fournisseurs de données. Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs de données en raison d'une évaluation différente de ce PAI. La plupart des fournisseurs s'appuient sur des analyses d'articles de presse et sur des modèles d'IA/NLP (Intelligence artificielle / Traitement automatique du langage naturel) pour signaler d'éventuelles violations. Dans certains cas, certains fournisseurs de données procèdent à un examen manuel afin de valider les cas recensés. BNPP AM utilise une approche qui se compose de plusieurs niveaux d'évaluation manuelle réalisée par des équipes de recherche spécialisées (tant externes qu'internes), de contacts et du dialogue avec les entreprises (dans certains cas) ainsi que de niveaux de gouvernance supplémentaires et de comités de revue qui peuvent évaluer et contester les évaluations finales. L'évaluation effectuée est fondée sur tous les principes du Pacte mondial des Nations unies et les directives de l'OCDE, y compris les normes environnementales.	En 2022, BNP Paribas a appliqué une note de 0 trèfle sur chaque émetteur exclu par BNP Paribas Asset Management. Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes de conseil de sécurité des Nations Unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés. Les critères relatifs à ces exclusions sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : Politique de conduite responsable de BNPP AM En 2023, BNP Paribas a renforcé sa politique, en excluant de l'univers recommandé tous les émetteurs exclus selon la politique de BNP Paribas Asset Management. Cette politique permettra de réduire l'exposition des émetteurs qui contreviennent aux principes de l'UNGC et/ou aux lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	40%	41%	Taux de couverture des émetteurs : 71% Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs en raison de différentes interprétations de ce PAI. Certains fournisseurs signalent un nombre très limité d'émetteurs comme non conformes au PAI, tandis que d'autres fournisseurs signalent presque tous les émetteurs comme non conformes. Les fournisseurs de données faisant état d'un pourcentage faible d'émetteurs non conformes se fondent généralement sur l'existence de procédure(s) couvrant au moins un principe du Pacte mondial des Nations Unies ou une directive de l'OCDE, et non sur des procédures couvrant l'ensemble des principes du Pacte et des directives de l'OCDE. Les données reportées pour ce PAI pourraient changer radicalement dans l'une ou l'autre direction, selon les futures clarifications qui pourraient être apportées par les régulateurs. Veuillez noter que la présente évaluation de ce PAI est fondée sur tous les principes du Pacte mondial des Nations Unies et toutes les directives de l'OCDE, y compris les normes environnementales.	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	3,3%	2,5%	Taux de couverture des émetteurs : 10% La plupart des entreprises à travers le monde ne publient toujours pas ces informations. Certains fournisseurs s'efforcent de communiquer les chiffres déclarés par des entreprises qui ne sont pas fondés sur la définition exacte de la réglementation, ce qui pourrait aboutir à des incohérences dans les données. D'autres augmentent la couverture de cet indicateur en s'appuyant sur les chiffres fournis par les succursales locales des entreprises internationales et ne représentent donc pas fidèlement l'empreinte mondiale de l'entreprise et son impact sur cet indicateur. BNP Paribas Asset Management a décidé de s'appuyer sur les chiffres publiés qui sont strictement cohérents avec la définition réglementaire et de ne pas utiliser de valeur de substitution.	Ces indicateurs PAI et/ou PAIadjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat ²³ : • Pour les actions, les obligations et les fonds BNP Paribas AM, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas AM • Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management évalue la façon dont les gérants traitent les controverses et les incidences négatives sur les facteurs ESG Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39%	40%	Taux de couverture des émetteurs : 92% Les données sous-jacentes sont collectées directement des entreprises (par le fournisseur de données sélectionné par BNP Paribas Asset Management)	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	Taux de couverture des émetteurs : 99% L'identification des entreprises impliquées dans les armes controversées a été réalisée en s'appuyant sur la recherche du fournisseur de données et identifiant des manifestations d'activité et d'implication dans les mines antipersonnel, les armes à fragmentation, les armes biologiques et chimiques.	La politique de BNP Paribas exclut les sociétés émettrices impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
			2022 ⁴	2023 ⁵		
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (tonnes de CO2 par million de PIB)	27	22	Taux de couverture des émetteurs : 95% La forte baisse entre les années N-1 et N s'explique par le changement de fournisseur de données. Pour le scope 1&2, BNP Paribas Asset Management a décidé d'utiliser un ensemble de données qui combine les rapports au niveau des pays provenant de sources multiples avec des modèles d'estimation qui permettent de garantir que les données sont disponibles pour tous les pays sur une année donnée. Il a également été décidé d'inclure des estimations liées à l'utilisation des Terres, les Changements d'Affectation des Terres et de la Forêts (UTCATF), ce qui conduit globalement à des chiffres élevés. Cependant, les données Scope 3 ne sont disponibles que jusqu'en 2018, ce qui est inconsistant avec la disponibilité des données Scope 1 et 2 qui couvrent 2019 et, par conséquent, le Scope 3 n'est pas inclus dans les chiffres publiés.	Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat ²⁴ : • Pour les actions, les obligations et les fonds BNP Paribas AM, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas AM • Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management évalue la façon dont les gérants traitent les controverses et les incidences négatives sur les facteurs ESG Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	En valeur relative : 3,1% En valeur absolue : 4	En valeur relative : 4% En valeur absolue : 4	Taux de couverture des émetteurs : 96% La définition de ce qui constitue une « violation sociale » telle que mentionnée dans le présent PAI n'est pas décrite de manière explicite dans le règlement. D'autres cadres tels que le label Towards Sustainability existent mais sont plus prescriptifs. L'identification des pays sujets à des violations sociales a été réalisée sur la base des recherches effectuées par le fournisseur de données et l'identification des controverses pertinentes liées à des sujets sociaux. Les thèmes sociaux examinés sont les suivants : conflits civils, répressions des Etats, conflits transnationaux, crimes violents, droits du travail, discrimination.	Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat ²⁵ : • Pour les actions, les obligations et les fonds BNP Paribas AM, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas AM • Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management évalue la façon dont les gérants traitent les controverses et les incidences négatives sur les facteurs ESG Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
			2022 ⁴	2023 ⁵		
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A : non applicable	N/A : non applicable	Sans objet : Pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers	N/A : pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A : non applicable	N/A : non applicable	Sans objet : Pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers	N/A : pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers

TABLEAU 2 : INDICATEURS CLIMATIQUES, ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT, SUPPLÉMENTAIRES

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
		2022 ⁴	2023 ⁵		

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	43%	40%	Taux de couverture des émetteurs : 99% La définition réglementaires de ce PAI soulève quelques questions sur la signification de « visant à s'aligner sur l'accord de Paris » et « initiative de réduction des émissions de carbone ». BNP Paribas Asset Management a adopté une approche conservatrice en ne considérant que les entreprises ayant des objectifs alignés sur l'accord de Paris (≤ 20°C)	Travaux sont en cours pour renforcer la politique de BNP Paribas Wealth Management et mieux prendre en compte ce PAI (voir PAI obligatoires 1-4)
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

TABLEAU 3 : INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
		2022 ⁴	2023 ⁵		

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	4,0%	2,8%	Taux de couverture des émetteurs : 92% L'identification des entreprises n'ayant pas de politique en matière de droits de l'Homme a été réalisée sur la base des recherches effectuées par le fournisseur de données et de l'identification de preuves pertinentes.	En 2022, BNP Paribas Wealth Management a appliqué une notation de 0 trèfles sur chaque émetteur exclu par BNP Paribas Asset Management. Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes du Conseil de sécurité des Nations Unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés. Les critères relatifs à ces exclusions de BNP Paribas Asset Management sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : Politique de conduite responsable de BNPP AM En juin 2023, BNP Paribas a renforcé sa politique, en excluant de l'univers recommandé de BNP Paribas tous les émetteurs soumis à exclusion selon la politique de conduite responsable de BNP Paribas Asset Management. Cette politique entraînera une réduction progressive de l'exposition des émetteurs qui contreviennent aux principes du Conseil des gouverneurs et/ou aux lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.
-------------------	---------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	------	------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4 PAIs fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

5 PAIs fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

6 Selon les niveaux 1,2 et 3, la différence observée entre les taux de couverture et d'éligibilité tend à sous-estimer la valeur absolue du PAI. Afin d'éviter une sous-estimation et fournir une évaluation plus complète, une valeur du PAI a été calculée, en étendant au périmètre des émetteurs éligibles sans données disponibles, le montant moyen observé sur le reste des émetteurs éligibles, c'est-à-dire qu'un prorata est réalisé en fonction des émetteurs éligibles présentant déjà des valeurs sur les niveaux 1,2 et 3.

7 Le taux de couverture des émetteurs est calculé en divisant le taux de couverture par le taux éligible. Le taux d'éligibilité pour un PAI spécifiques le pourcentage d'actifs éligibles, c'est-à-dire des catégories d'actifs susceptibles d'avoir une valeur renseignée. Le taux de couverture d'un PAI spécifique est le pourcentage d'actifs pour lesquels une valeur est renseignée.

8 Critères d'exclusion du pétrole et du gaz non conventionnels :

- Le Groupe BNP Paribas exclut les sociétés impliquées dans des activités non conventionnelles de pétrole et de gaz, qui ne respectent pas les lois et réglementations locales en vigueur ainsi que les conventions internationales ratifiées par leurs pays d'exploitation.
- Le Groupe BNP Paribas exclut les sociétés dont l'activité liée au pétrole et au gaz non conventionnels représente une part importante de leur chiffre d'affaires.
- Le Groupe BNP Paribas exclut désormais les sociétés de pétrole et de gaz non conventionnels qui ne respectent pas les principes suivants :
 - Les entreprises doivent avoir leur siège dans des pays qui ne sont pas soumis à des sanctions financières de la France, de l'UE, des États-Unis et de l'ONU.
 - Les entreprises ne doivent pas recourir au travail des enfants ou au travail forcé au sens des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
 - Les entreprises doivent avoir une politique en place pour protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs et communiquer leurs résultats en matière de préservation de la santé et de la sécurité au niveau de l'entreprise.
 - Les entreprises doivent communiquer ou fournir des informations sur leurs performances en matière d'utilisation de l'eau, de production de déchets, de consommation d'énergie, d'émissions de GES et de stratégie de remise en état des terres.

Les sociétés exclues ne font pas partie de l'Univers Recommandé de BNP Paribas Wealth Management.

9 Critères :

- Le Groupe BNP Paribas exclut les sociétés d'énergie qui tirent 10% ou plus de leurs activités du pétrole et du gaz non conventionnels, contre un seuil antérieur de 30%
- Le Groupe BNP Paribas exclut désormais les sociétés de pétrole et de gaz non conventionnels qui réalisent 10% ou plus de leurs activités d'exploration et de production dans la région arctique
- Le Groupe BNP Paribas exclut désormais les groupes énergétiques disposant de réserves pétrolières et gazières en Amazonie ainsi que ceux qui y développent activement des infrastructures liées
- Les entreprises qui ne satisfont pas aux critères obligatoires sont exclues. Par exception, certaines d'entre elles peuvent être ajoutées à une liste de surveillance, impliquant qu'elles ne sont admissibles à des investissements que si elles font l'objet d'un examen régulier, qu'elles ont des engagements crédibles en matière de climat et des plans de transition réalistes.
- BNP Paribas Wealth Management propose à ses clients des produits (actions, obligations et fonds internes) conformes à cette politique et encourage les gérants externes à adopter les standards définis dans cette politique

10 Les sociétés minières qui répondent à l'un des critères suivants sont exclues :

- élaborent ou planifient le développement de capacités d'extraction thermique du charbon (nouvelles mines ou extension de celles existantes)
- tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique
- produisent plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an
- n'ont pas de stratégie pour se désengager des activités liées au charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

Production d'électricité : BNPP Asset Management exclut tous les producteurs d'énergie répondant à l'un des critères suivants :

- renforcent leur capacité opérationnelle de production d'électricité à partir du charbon
- ont une intensité carbone supérieure à la moyenne mondiale de 2017 de 491 gCO2/kWh. Cette exclusion sera encore renforcée suivant la trajectoire pour le secteur conforme aux accords de Paris, telle que déterminée par le scénario de développement durable (Sustainable Development Scenario ou SDS) de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Cela signifie que l'intensité en carbone des générateurs d'énergie devra tomber à 327 gCO2/kWh d'ici 2025, sinon ils seront exclus des portefeuilles d'investissement.

11 L'univers recommandé regroupe les produits financiers sélectionnés par BNP Paribas Wealth Management et recommandés à ses clients

12 Depuis juin 2023, les émetteurs exclus de la politique de BNP Paribas Asset Management en vertu de la politique RBC et appartenant aux secteurs suivants :

- i) Activité minière, ii) Production d'électricité, iii) Activité d'extraction de charbon thermique et de production d'énergie à partir du charbon sont également exclus de l'univers recommandé d'investissement de la gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management. Avant juin 2023, les émetteurs exclus de BNP Paribas Wealth Management étaient déjà notés avec une notation trèfle de zéro, mais sans exclusion de l'univers recommandé

13 Parmi les 10 engagements, les suivants auront un impact important sur les investissements :

- Réduire l'empreinte carbone de 30% d'ici 2025 et 50% d'ici 2023 (par rapport à une référence de 2019)
- Aligner ses investissements sur l'objectif net zéro, avec une cible d'ici 2030 de 60% d'investissements neutres, alignés ou en cours d'alignement sur le net zéro, et une cible de 100% d'ici 2040.
- Sorti du charbon dans l'Union Européenne et l'OCDE d'ici 2030 et dans le reste du monde d'ici 2040

Les autres engagements concernent l'engagement des actionnaires et les opérations de BNP Paribas Wealth Management

À noter que dans le cadre de cette méthodologie, les actifs sous gestion de BNP Paribas Wealth Management en 2023 sont répartis de la façon suivante :

5% concernent des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone, 44% concernent des émetteurs alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris, 22% concernent des émetteurs en cours d'alignement, 29% des émetteurs non alignés.

14 Agence Internationale de l'Énergie

15 Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

16 NACE : Nomenclature statistique des Activités Economiques au sein de l'Union Européenne

17 Modification de l'utilisation des terres et du milieu marin, exploitation directe de certains organismes, changement climatique, pollutions, espèces invasives

18 Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « Description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

19 Veuillez-vous reporter à la feuille de route Biodiversité de BNP Paribas Asset Management : [940 B42EF AFFF-4C89-8C32-D98FBA72BF24 \(bnpparibas-am.com\)](#)

20 L'empreinte biodiversité des entreprises (Enterprise Biodiversity Footprint of Iceberg Data Lab) et iCare & Consult est déterminée à l'aide de données d'analyse du cycle de vie afin de quantifier les pressions environnementales exercées tout au long de la chaîne d'approvisionnement par une entreprise donnée, à l'aide de données sur les actifs de production, le cas échéant. À ce jour, la biodiversité terrestre et la biodiversité aquatique sont relativement bien documentées dans la littérature scientifique et les modèles environnementaux tels que GLOBIO3, mis au point par l'Agence Néerlandaise d'Évaluation Environnementale. GLOBIO3 est utilisé dans la méthodologie de l'empreinte biodiversité des entreprises pour établir un lien entre les pressions environnementales quantifiées et la perte de biodiversité (exprimée en km² MSA, voir ci-dessous). Les pressions environnementales actuellement couvertes par la méthodologie de l'empreinte biodiversité des entreprises est la suivante :

- Modification de l'utilisation des terres (utilisation des terres, transformation, empiètement, fragmentation) ;
- La pollution atmosphérique (dépôts d'azote et de soufre) ;
- Pollution de l'eau (eutrophisation, acidification, écotoxicité pour l'eau douce, enchevêtrement dans du plastique) ;
- Changement climatique.

Il convient de noter que les espèces invasives ne sont pas encore incluses, les données n'étant pas disponibles.

Chaque pression environnementale se traduit ensuite par un impact quantifié sur la biodiversité, puis agrégé pour calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise donnée, exprimée en km² MSA (c'est-à-dire l'abondance moyenne des espèces - Mean Species Abundance).

21-22-23-24-25 Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « Description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité

Les principales incidences négatives (PAI) en matière de durabilité renvoient aux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, à savoir les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En tant qu'acteur des marchés financiers, BNP Paribas Wealth Management prend en compte l'impact de l'investissement sous-jacent sur les facteurs de durabilité (questions environnementales, sociales et salariales, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption).

BNP Paribas Wealth Management prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions de gestion de portefeuille à travers l'approche décrite ci-après.

L'approche de BNP Paribas Wealth Management sur les principales incidences négatives repose sur un ensemble de sources et d'analyses extra-financières :

a. Les politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas : elles permettent au Groupe BNP Paribas d'encadrer ses activités de financement et d'investissement dans les secteurs d'activité les plus sensibles, allant jusqu'à exclure certaines activités ou entreprises, et sont développées en coopération avec des experts indépendants (se référer aux [politiques sectorielles](#) de BNP Paribas). Sur chaque secteur, le Groupe BNP Paribas prend en compte un ensemble d'exigences obligatoires de critères d'évaluation et de bonnes pratiques des différentes industries lorsqu'elles existent.

b. L'analyse ESG²⁶ de BNP Paribas Asset Management : Concernant les obligations et les actions, BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur les informations, les sources et les politiques de BNP Paribas Asset Management s'appliquant spécifiquement à la durabilité. En ce qui concerne le processus de sélection des émetteurs, les piliers de la Global Sustainability Strategy développée par BNP Paribas Asset Management permettent de déployer une classification des émetteurs basée sur divers facteurs de durabilité :

- **L'évaluation ESG basée** sur la matérialité, la mesurabilité, la qualité et la disponibilité des données ; cette évaluation se concentre sur un ensemble limité de mesures ESG robustes, obtenues auprès des sources suivantes :

- **Fournisseurs externes :** organisations spécialisées dans les données et la recherche ESG, ainsi que courtiers généralistes ou spécialisés dans l'ESG,
- **Recherche qualitative interne :** les analystes ESG de BNP Paribas Asset Management évaluent la performance ESG et examinent les données des fournisseurs, sur la base de contacts directs avec les émetteurs, des universitaires, les institutions, la société civile, les publications officielles des émetteurs,
- **Institutions internationales :** Eurostat, OCDE, Nations Unies, Banque Mondiale, Agence Internationale de l'Energie, Organisation Mondiale de la Santé.
- **La stratégie de vote et d'engagement (« Stewardship Strategy »)** comprend un engagement proactif auprès des entreprises et d'autres émetteurs et un engagement auprès des pouvoirs publics sur les questions de durabilité.
- **Le Code de Conduite Responsable des Entreprises (Responsible Business Conduct Policy)** permet d'éviter les risques réputationnels et réglementaires ; il favorise le respect des droits fondamentaux par les entreprises, dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, sur la base des 10 principes du [Pacte mondial des Nations unies](#).
- **L'approche prospective (« forward looking perspective »)** ou les « 3E » mesurent l'exposition aux trois enjeux clés que sont la transition Énergétique, Ecosystèmes sains et Égalité et croissance inclusive.

Sur la base de l'ensemble des données du Groupe BNP Paribas et de BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management est en mesure de :

- Exclure ou sélectionner des émetteurs (actions et obligations),

(26) Environnement, Social et Gouvernance

- Dans la mesure du possible, identifier les actions et les obligations, conformément aux « préférences de durabilité » définies par la réglementation MIF²⁷,
- Noter les actions et les obligations selon sa méthodologie propriétaire de notation Trèfles.
- **Considérer et prendre en compte le PAI numéro 10** en s'appuyant sur un certain nombre de normes internationales auxquelles le Groupe BNP Paribas adhère, en particulier : les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs. Le PAI numéro 10 est considéré et pris en compte par BNP Paribas Asset Management à travers sa Politique de Conduite Responsable des Entreprises qui évalue et exclut les sociétés en infraction avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
- **Considérer et prendre en compte le PAI numéro 14**, en particulier l'exposition aux armes controversées. Les conventions sur les armes controversées prises en compte pour le PAI 14 sont les suivantes : Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008) et Traité d'Ottawa sur les mines terrestres (1999), Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972), Convention sur les armes chimiques (1993). Toutes les sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées sont exclues.

Plus d'informations sur la méthodologie de [notation Trèfles](#) sont disponibles sur le site internet BNP Paribas Wealth Management.

c. Analyse des sociétés de gestion et des fonds et ETF recommandés²⁸ :

BNP Paribas Wealth Management collecte les informations sur la durabilité de leurs produits financiers auprès des gestionnaires d'actifs, sur la base d'un questionnaire propriétaire de due diligence :

- **Fonds** : questions globales couvrant 6 domaines, soit au niveau de la société de gestion ou du fonds concernant les pratiques et exclusions ESG, les politiques de vote et d'engagement, la transparence, la durabilité de la société de gestion, les thématiques durables, et l'impact ;
- **ETF** : questions couvrant les 6 domaines mentionnés ci-dessus ;

- **Fonds d'investissement alternatifs ouverts** : questions couvrant 7 domaines.

BNP Paribas Wealth Management examine le pourcentage d'univers d'investissement disponible exclu en fonction des considérations ESG, c'est-à-dire les exclusions sectorielles, les exclusions fondées sur des normes, les exclusions fondées sur l'activité et les notes ESG les moins bonnes parmi les émetteurs comparables. Ces due diligences permettent également d'identifier la façon dont les controverses ESG sont prises en compte lors du processus d'investissement du fonds.

BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur l'ensemble de données fournies par les producteurs concernant les caractéristiques ESG des produits financiers (format *European ESG Template* défini par Findatex), c'est-à-dire :

- Données sur les investissements alignés sur la Taxonomie européenne au sein de l'instrument financier (pourcentage d'alignement),
- Données sur les investissements durables au sein de l'instrument financier (investissements durables tels que définis par le Règlement SFDR), et
- Données sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI).

Grâce à ce double niveau d'analyse lors de la sélection des fonds et des ETF, BNP Paribas Wealth Management est en mesure de :

- Sélectionner les gestionnaires d'actifs, fonds et ETF ;
- Classer, si possible, les fonds et les ETF selon la définition MIFID des « préférences durables »²⁹.
- Considérer et prendre en compte le PAI numéro 10 en s'appuyant sur plusieurs normes internationales auxquelles BNP Paribas adhère, notamment : les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Pour cela, BNP Paribas Wealth Management analyse les fichiers européens de donnée ESG (EET) et les documents précontractuels figurant dans le prospectus de vente fournis par les sociétés de gestion d'actifs, afin de s'assurer que le PAI numéro 10 est pris en compte. Si le PAI n'est pas pris en compte, BNP Paribas Wealth Management prend des mesures pour atténuer le risque et/ou minimiser l'exposition au PAI numéro 10.
- Considérer et prendre en compte le PAI numéro 14, en particulier : l'exposition aux armes controversées (mines anti personnelles, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques). Pour cela, BNP Paribas Wealth Management analyse les fichiers

(27) Article 2, paragraphe 7, MIFID Règlement délégué 2017/565

(28) Exchange-Traded Funds ou « tracker »

(29) Article 2, paragraphe 7, MIFID Règlement délégué 2017/565

européens de donnée ESG (EET) et les documents précontractuels figurant dans le prospectus de vente fourni par les sociétés de gestion d'actifs afin de s'assurer que le PAI numéro 14 est pris en compte. Si le PAI n'est pas pris en compte ou en cas d'exposition, le produit financier sera exclu.

Afin d'éviter tout doute, BNP Paribas Wealth Management ne considère pas à ce stade les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour les produits dérivés et sur les produits financiers SFDR dits article 6³⁰.

La date à laquelle l'organe de direction de l'acteur des marchés financiers a approuvé ces politiques :

La politique de BNP Paribas Wealth Management en matière d'incidence négative sur le développement durable a été approuvée fin mars 2021 et mise à jour en juin 2024.

Responsabilité de l'application de ces politiques

Le Sustainability Office de BNP Paribas Wealth Management est chargé de l'élaboration de la méthodologie Trèfles et de l'attribution de Trèfles aux instruments financiers de l'Univers Recommandé de BNP Paribas Wealth Management. Les équipes de gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management sont responsables de la mise en oeuvre de cette politique dans les portefeuilles.

Méthodologies pour sélectionner les PAIs optionnels

Les PAIs 4 et 9 optionnels sont liées aux PAIs 1-4 et 10-11 obligatoires auxquels BNP Paribas Wealth Management porte une attention particulière. La sélection de ces PAIs, identique à celle de BNP Paribas Asset Management, permet ainsi de maintenir une cohérence globale du cadre méthodologique d'évaluation ESG.

Marge d'erreur associée :

Une marge d'erreur peut être générée par les éléments suivants :

- La couverture des émetteurs éligibles n'est pas totale ;
- Parmi les émetteurs visés, une partie des données a été estimée par les fournisseurs de données lorsque les données déclarées par les émetteurs n'étaient pas disponibles.

Sources des données

Le fournisseur de données pour le calcul des PAIs est BNP Paribas Asset Management³¹.

L'analyse et les résultats de la recherche ESG de BNP Paribas Asset Management sont indépendants et reposent sur un large éventail de sources non limitées aux fournisseurs de données ESG, c'est-à-dire notamment les connaissances issues de la participation à divers forums et communautés d'investissement, des relations avec des établissements universitaires et des contributions de la société civile (une liste des initiatives auxquelles BNP Paribas Asset Management participe est disponible dans son dernier rapport sur la durabilité). En ce qui concerne les fournisseurs de données de marché, BNPP Asset Management les sélectionne selon un processus de due diligence en deux étapes.

- Son équipe de recherche quantitative commence par analyser les données des fournisseurs, ce qui inclut l'examen de la couverture des données et de leur qualité, ainsi qu'un examen statistique des méthodes d'estimation, entre autres éléments.
- Parallèlement, le Sustainability Centre procède à un examen qualitatif des méthodologies utilisées et de la pertinence des critères de sélection.

L'équipe de données de BNP Paribas Asset Management supervise la gouvernance liée aux relations avec les fournisseurs et, dans le cadre de ce processus, effectue une revue annuelle de ses contrats.

Les fournisseurs de données de BNP Paribas Asset Management sont les suivants :

- Sustainalytics fournit des données brutes que BNPP Asset Management utilise de manière sélective pour alimenter son modèle de notation ESG et le reporting PAIs. BNPP Asset Management utilise également ce fournisseur pour l'analyse préliminaire de l'UNGC, les controverses proposées et la recherche relative aux mesures de PAIs.
- Trucost, CDP, Maplecroft, TPI et SBTi sont utilisés pour l'analyse du changement climatique et du risque physique. Trucost fournit également des données sur les émissions de carbone de niveau 1 et 2.
- CDP fournit également des données sous-jacentes pour certains PAI.
- CDP, Trucost, Forest 500, TRASE, SPOTT, FAIRR et le Laboratoire de données d'Iceberg fournissent des mesures de la déforestation et de la biodiversité utilisées pour évaluer l'empreinte biodiversité des portefeuilles.
- ISS et Proxinvest fournissent leur recherche en matière de gouvernance.
- Beyond Ratings fournit les données et la recherche concernant les émetteurs souverains.

(30) Concernant les ETFs et les fonds externes

(31) Pour plus d'information concernant la sélection de fournisseurs par BNP Paribas Asset Management, veuillez consulter le dernier [rapport Sustainability](#) de BNP Paribas Asset Management p.40-41

- Les courtiers y compris ceux spécialisés ESG fournissent des études de recherche et d'autres informations de marché.

Lorsque les informations ne sont pas facilement accessibles

La priorité est de s'appuyer sur les données communiquées directement par les émetteurs. Si le niveau de communication de certains PAIs par les émetteurs est très faible, BNP Paribas Asset Management prend alors en compte les données

estimées des fournisseurs lorsque la qualité des données est considérée comme suffisante.

En outre, il s'est associé à certains fournisseurs de données pour améliorer encore la qualité des données relatives à certains PAIs. Grâce à son processus rigoureux de sélection des fournisseurs de données et à l'analyse de la recherche ESG, BNP Paribas Asset Management s'efforce de garantir le meilleur niveau de qualité des données pour évaluer les PAIs.

M. Politiques d'engagement

1. LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management n'exerce aucune politique d'engagement dans le cadre de son activité de gestion sous mandat : chaque client exerce directement son droit de vote concernant les actions des sociétés détenues en portefeuille.

Concernant les fonds gérés par BNP Paribas Asset Management et sélectionnés par BNP Paribas Wealth Management, la politique d'engagement est la suivante :

BNP Paribas Asset Management adopte une approche globale dans ses engagements, en se concentrant sur les questions qui peuvent être d'ordre financier ou présentent les risques les plus importants pour la société ou l'environnement, conformément à ses obligations au titre des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et de l'ensemble des traités et lois internationaux qui soutiennent les Principes du Pacte mondial de l'ONU.

BNP Paribas Asset Management s'inscrit également dans le cadre de ses obligations fiduciaires de faire tout ce qui est en son pouvoir pour atténuer les risques systémiques qui affectent ses clients et les opportunités d'investissement futures telles que le changement climatique, la perte de biodiversité et les inégalités. Ces risques systémiques sont souvent au cœur des engagements thématiques à long terme de BNP Paribas Asset Management. De plus amples détails sont disponibles dans la stratégie [Global Sustainability de BNP Paribas Asset Management](#), qui détaille les thématiques générales, à savoir les « 3E » (transition Énergétique, Écosystèmes sains et Égalité)

que BNP Paribas Asset Management estime nécessaires à la mise en place d'un système économique durable.

Comme mentionné ci-dessus, les activités de stewardship de BNP Paribas Asset Management contribuent à la considération et à la prise en compte des différents PAI. Au travers de l'engagement et du vote, les activités de stewardship prennent en compte des sujets liés aux 14 PAIs obligatoires pour les entreprises (à l'exception du PAI 12), aux 2 PAIs volontaires pour les entreprises, ainsi qu'aux 2 PAIs souverains. Par exemple, pour les PAIs 1, 2, 3, en tant que membre de l'initiative Climate Action 100 + (CA100 +), il plaide pour un lobbying climatique aligné sur l'accord de Paris des entreprises et s'engage sur les efforts de décarbonation auprès des entreprises de son portefeuille. En matière de vote, BNP Paribas Asset Management examine les sujets couverts par les PAIs 1, 2, 3 au travers de son activité de vote sur les propositions climatiques et environnementales (que ce soit au travers de propositions d'actionnaires ou de dirigeants), mais applique également les considérations climatiques et environnementales à d'autres points clés à l'ordre du jour (voir Section III. Directives de vote, Sous-section 5. Propositions environnementales et sociales et considérations de la [Politique de Gouvernance et de Vote](#)). Par exemple, en agissant de la sorte, il s'oppose aux résolutions des directions d'entreprises qui ne rendent pas compte correctement de leur empreinte carbone, et peut soutenir des propositions d'actionnaires alignées sur ses attentes ESG (voir Sous-section 6. Propositions d'actionnaires).

Les stratégies d'engagement sont les suivantes :

- (i) l'engagement lié au vote ; (ii) l'engagement thématique, avec un accent sur les « 3E » ; et
- (iii) l'engagement lié à la performance des émetteurs.

Le dialogue entre investisseurs et émetteurs est le fondement d'une bonne conduite, qui permet d'établir des relations de confiance au fil du temps et de permettre des discussions axées sur la recherche de solutions sur des questions qui autrement ne seraient pas résolues. Toutefois, il arrive parfois que des mesures plus strictes soient nécessaires pour inciter une entreprise à réformer ses pratiques, à travers des discussions sur les préoccupations de BNP Paribas Asset Management. Par conséquent, l'approche de responsabilisation comprend des dispositifs d'escalade lorsque l'engagement n'a pas suffisamment progressé. Dans les cas où des mesures plus énergiques sont nécessaires, BNP Paribas Asset Management peut notamment voter contre la décharge accordée au conseil d'administration, les nominations ou l'approbation des comptes financiers d'une société, soumettre des questions dans un cadre privé à la direction de l'entreprise, soumettre des questions publiques, déposer/co-déposer des propositions d'actionnaires aux assemblées générales, dans de rares cas annoncer à l'avance ses intentions de vote, et utiliser des stratégies juridiques additionnelles.

En dernier ressort, BNP Paribas Asset Management peut désinvestir des sociétés qui ne répondent pas à l'engagement et ne montrent aucun signe qu'elles mettront davantage l'accent sur la durabilité à l'avenir. Ces décisions sont prises au cas par cas afin de garantir que les préoccupations de BNP Paribas Asset Management ont été dûment entendues et traitées. La stratégie de dépôt de propositions en assemblée par BNP Paribas Asset Management est approuvée une fois par an par le Comité d'Engagement, de même que les décisions de dépôt de chaque proposition en assemblée.

Chaque année, BNP Paribas Asset Management suit la performance des émetteurs liée aux thèmes couverts par les différents PAI et en tient compte lors de l'examen des priorités d'engagement et des décisions de vote. À titre d'illustration, concernant le PAI 1, il surveille la divulgation des émissions de GES par les entreprises cotées en bourse et applique des votes de sanction sur des éléments clés lors de leurs assemblées générales lorsqu'elles ne divulguent pas leurs émissions de GES en valeur absolue de manière appropriée. Du côté de l'engagement, BNP Paribas Asset Management prend en compte les émissions de GES et les objectifs de réduction associés,

en privilégiant le dialogue avec les entreprises identifiées comme émettant le plus de GES au monde dans le cadre du Net Zero Company Benchmark. Son engagement se concentre sur l'alignement de leur stratégie climat avec l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt, soutenue par des stratégies crédibles de décarbonation et des objectifs intermédiaires, en ligne avec les efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius. Les mesures d'escalade prises au cas par cas reposent sur le suivi de leur performance d'une année sur l'autre, y compris les votes d'opposition sur des points clés lors des assemblées générales, les déclarations publiques et le dépôt de propositions d'actionnaires.

Concernant les fonds provenant de gérants de fonds externes, la politique d'engagement est l'un des critères d'évaluation de la notation Trèfles.

À travers sa méthodologie propriétaire Trèfles, BNP Paribas Wealth Management analyse et évalue les politiques et l'exercice de vote et d'engagement des gérants de fonds externes au Groupe BNP Paribas sélectionnés dans l'offre de produits financiers recommandés à ses clients.

BNP Paribas Wealth Management collecte des informations en matière de développement durable auprès des gestionnaires de fonds, sur la base d'un questionnaire interne de due diligence adapté aux spécificités de chaque classe d'actif :

- Fonds : près de 140 questions couvrant 6 domaines, sur la société de gestion et/ou le fonds concernant les pratiques et exclusions ESG, les politiques de vote et d'engagement, la transparence, la durabilité de la société de gestion, la thématique durable, l'impact.
- ETFs : environ 30 questions portant sur les 6 domaines précités,
- Fonds d'investissement alternatifs ouverts : environ 150 questions couvrant 7 domaines (6 domaines propres aux fonds traditionnels et un domaine spécifique couvrant les positions vendeuses).

N. Référence aux normes internationales

L'approche de BNP Paribas Wealth Management à l'égard des principales incidences négatives mentionnées ci-dessus s'appuie sur un certain nombre de normes internationales auxquelles le Groupe BNP Paribas adhère, notamment :

- Les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs. Le PAI 10 est pris en compte par la politique RBC de BNP Paribas Asset Management qui évalue les entreprises afin de déterminer si elles sont exposées aux violations des Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et du Pacte mondial des Nations Unies. Cette analyse est intégrée dans la méthode de notation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management. Concernant les obligations et les actions, BNP Paribas Wealth Management tient compte des exclusions décidées par BNP Paribas Asset Management.

Concernant les fonds et ETF, en cas de non-prise en compte du PAI 10 par des gérants externes, BNP Paribas Wealth Management prend des mesures pour atténuer les risques et/ou minimiser l'exposition à la violation du PAI 10.

- Les conventions controversées sur les armes³² sont prises en considération pour la prise en compte du PAI 14, à savoir la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008), le Traité d'Ottawa sur les mines terrestres (1999), la Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972) et la Convention sur les armes chimiques (1993). Toutes les entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées sont exclues de l'Univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management.

BNP Paribas Wealth Management n'a pas encore identifié de scénario climatique prospectif spécifique dans sa prise en compte des PAI pour ses activités de gestion sous mandat.

Comparaison historique

À ce stade, une comparaison historique n'est possible que depuis la mise en place du rapport PAI en 2022.

Du fait de la décision de BNP Paribas Wealth Management en 2023 de changer de fournisseur de données et d'utiliser ceux sélectionnés par BNP Paribas Asset Management afin d'assurer une cohérence au sein du Groupe, une comparaison historique entre 2022 et 2023 n'est pas pertinente. Ce changement permet à BNP Paribas Wealth Management de bénéficier d'un processus de due diligence approfondie sur la qualité et la couverture des données. Cette due diligence a permis de sélectionner les prestataires offrant les données les plus pertinentes pour chaque PAI. Pour plus de détails, veuillez-vous reporter à la section Source des données ci-dessus.

Comme mentionné dans l'introduction du document, pour le reporting 2022, BNP Paribas Wealth Management a choisi Clarity AI comme fournisseur de données pour calculer les PAI. Toutes les informations sont disponibles dans le reporting publié en 2023. Pour assurer la cohérence au sein du Groupe, BNP Paribas

Wealth Management a décidé en 2023 de s'appuyer sur l'approche et la méthodologie de BNP Paribas Asset Management, et donc d'utiliser ses fournisseurs de données, bénéficiant de sa due diligence approfondie sur la qualité et la couverture des données. Cette due diligence a permis de sélectionner les fournisseurs offrant les données les plus pertinentes pour chaque PAI.

Dans un souci de transparence et de comparabilité, BNP Paribas Wealth Management a décidé de recalculer les indicateurs publiés l'an dernier avec la méthodologie de BNP Paribas Asset Management afin de comparer correctement les indicateurs publiés en 2023 avec ceux publiés en 2024. Dans ce document, la colonne Impact 2022 présente les données recalculées avec la méthodologie de BNP Paribas Asset Management, à comparer avec les données de la colonne Impact 2023 calculées avec la même méthodologie.

Nous observons une tendance positive pour la plupart des PAI, avec une amélioration de la performance entre 2022 et 2023, ce qui est encourageant même si cette tendance doit être confirmée au fil des années. Pour les PAI 1, 2, 3, la très faible qualité des données sur les émissions de GES de scope 3 apporte une volatilité importante et rend la comparaison historique difficile.

(32) Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008) et Traité d'Ottawa sur les mines terrestres (1999), Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972), Convention sur les armes chimiques (1993)

AVERTISSEMENT

Ce document, non contractuel, donné à titre d'information, ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme une recommandation, une sollicitation ou une offre d'acheter, de souscrire, de vendre ou de conclure une quelconque opération sur les services ou instruments financiers mentionnés. Les conditions de fonctionnement et de souscription des produits et services sont détaillés dans les contrats correspondants. Il est impératif de lire attentivement les documents d'information réglementaires et les contrats avant souscription de tout produit ou service financier.

Nos banquiers privés se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans vos choix en fonction de vos besoins et de votre profil personnel d'investissement avant de prendre vos décisions.

DISCLAIMER – Rapport LEC 29

Le présent document est communiqué par le Métier Wealth Management de BNP Paribas, Société Anonyme française au capital de 2.261.621.242 Euros, Siège Social 16 bd des Italiens 75009 Paris – France, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 662 042 449, agréée en France en tant que banque auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et réglementée par l'Autorité des Marchés des Financiers (AMF).

Il vise à satisfaire aux exigences de publication en vertu de l'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) qui impose aux acteurs des marchés financiers de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement de leur activités de gestion sous mandat, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Les données incluses dans ce document ne sont pas auditées et sont fournies selon des méthodologies internes au groupe BNP Paribas qui incluent des estimations et comportent des biais méthodologiques. Bien que ces données soient considérées comme fiables et exactes, BNP Paribas n'est pas responsable de leur exactitude ou de leur exhaustivité.

Les analyses et opinions contenues dans le présent document sont fondées sur des exigences réglementaires, une méthodologie interne comportant des biais, des hypothèses subjectives, ainsi que des données chiffrées publiées par des tiers à une date donnée et dont la fiabilité peut être incertaine. L'analyse et les conclusions qui en découlent sont donc fournies telles que sans aucune garantie de BNP Paribas quant à leur fiabilité, leur exhaustivité et leur exactitude. Elles peuvent être modifiées à tout moment sans préavis si BNP Paribas le juge nécessaire. BNP Paribas n'est pas tenue de mettre à jour ou de modifier les informations ou opinions contenues dans ce document, à moins que des modifications réglementaires obligatoires spécifiques ne soient publiées par la suite affectant la présente publication.

En recevant ce document, vous acceptez d'être lié par les limitations ci-dessus.

© BNP Paribas (2024). Tous droits réservés.

DES OUTILS DIGITAUX DÉDIÉS POUR VOUS ACCOMPAGNER ET VOUS INFORMER



LinkedIn
linkedin.com/company/bnp-paribas-banque-privée



Instagram
[@partnerinbusiness](https://www.instagram.com/partnerinbusiness)
[@art_bnpparibas_banqueprivée](https://www.instagram.com/art_bnpparibas_banqueprivée)



X (Twitter)
[@LeCercleWealth](https://twitter.com/LeCercleWealth)



Youtube
Chaîne BNP Paribas Banque Privée



Chaînes BNP Paribas Banque Privée
Apple Podcasts / Spotify / Google Podcasts / Pocket Casts / Overcast



Un site Internet
mabanqueprivée.bnpparibas



Une application tablettes et smartphones
« Mes comptes »



Ligne Privilège Connect*

3273 Service gratuit
* prix appel

* Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 18h (sauf jours fériés)

AVERTISSEMENT :

Ce document, non contractuel, donné à titre d'information, ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme une recommandation, une sollicitation ou une offre d'acheter, de souscrire, de vendre ou de conclure une quelconque opération sur les services ou instruments financiers mentionnés. Les conditions de fonctionnement et de souscription des produits et services sont détaillés dans les contrats correspondants. Il est impératif de lire attentivement les documents d'information réglementaires et les contrats avant souscription de tout produit ou service financier.

Nos banquiers privés se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans vos choix en fonction de vos besoins et de votre profil personnel d'investissement avant de prendre vos décisions.

BNP Paribas - SA au capital de 2 261 621 342 € - Siège social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris
Immatriculée sous le numéro 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE FR 76 662 042 449
Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS n°07 022 735 - N° ADEME : FR200182_01XHWE

Création : TBD - © Photos : iStock / GettyImages - Juillet 2024



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change